

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 103 (2000)

Artikel: ADIJ 1975-2000 : évolution d'une grande association jurassienne
Autor: Marti, Laurence
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-685276>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ADIJ 1975-2000

Evolution d'une grande association jurassienne

Laurence Marti

Introduction

Décrire les vingt-cinq dernières années de l'Association pour la défense des intérêts du Jura¹, l'ADIJ, revient d'abord à retracer l'histoire d'un défi. Celui que lance l'assemblée générale en 1979 à Saint-Ursanne en décidant de conserver l'association avec le but qui était le sien, soit la défense des intérêts des sept districts jurassiens. Malgré l'éclatement des frontières politiques et malgré la perte de reconnaissance officielle de la part du canton de Berne, l'ADIJ souhaitait en effet rester fidèle à la résolution qu'elle avait prise en 1974 juste avant le vote du 23 juin: *Le Jura possède certains caractères spécifiques du point de vue socio-économique. L'ADIJ constate l'identité et l'homogénéité des problèmes qui sont posés aux différentes régions jurassiennes, en particulier, leur dépendance des grands pôles urbains périphériques, due notamment à l'absence d'un pouvoir de décision. Cette situation postule la solidarité des sept districts jurassiens. [...] L'ADIJ assurée qu'elle est de devoir servir à la défense des intérêts socio-économiques du Jura, réaffirme sa volonté de maintenir le lien entre les sept districts jurassiens. Elle veut être le lieu où s'organise le développement harmonieux du Jura par la planification et la coordination. En conséquence, elle s'efforcera d'en éviter le démantèlement économique et poursuivra son activité, quel que soit le résultat du plébiscite.*²

La défense de cette position ne sera pas aisée. Comme le relève Bernard Prongué, jusqu'en 1975 l'existence et l'action de l'ADIJ, ainsi que celles des autres associations jurassiennes, avaient contribué, par des projets communs, par un réseau de relations, à faire émerger une identité propre, à donner une «image d'une région bernoise *unie dans la diversité.*»³ L'ADIJ était donc à la fois porteuse et créatrice d'unité. En 1979, la situation est tout autre. L'existence d'une parenté d'intérêts devient beaucoup moins évidente à établir. Non pas qu'elle ait nécessairement disparu, mais parce que les nouvelles institutions mises en place la rendaient plus difficile à cerner et à faire émerger et que la légitimité des relais traditionnels, tel l'ADIJ, était remise en cause, voire

totalement désavouée. Il devenait par ailleurs difficile de maintenir une telle conception sans de ce fait même prendre position dans le débat politique et ainsi dénaturer partiellement la démarche fondatrice. Malgré une volonté de rester neutre dans la Question jurassienne, l'ADIJ doit faire face autant à l'excès d'enthousiasme que suscite son but auprès de nombreux autonomistes qui pensent y retrouver l'idéal qu'ils poursuivent sur le plan politique, qu'au retrait farouche des antiséparatistes qui considèrent, eux, que le maintien de l'unité n'a plus de fondement et, pire, représente une adhésion aux thèses du Rassemblement jurassien. On ne peut donc pas trouver de conditions moins propices à la poursuite des activités de l'ADIJ, et de fait, elle aura beaucoup de difficultés à conserver sa ligne tout au long des années 1980.

Il faudra la création de l'Assemblée interjurassienne et les effets de la crise économique des années 1990 pour que le thème de l'unité des intérêts régionaux retrouve une nouvelle jeunesse. Prononcé aujourd'hui, cet extrait du discours du président Frédéric Savoie à l'assemblée générale de 1979 trouverait certainement de nombreux adeptes : *Le Jura des sept districts, indépendamment des frontières politiques, appartient à la chaîne jurassienne et doit faire face aux mêmes problèmes spécifiques – régionaux et économiques – qui touchent cette partie du pays située entre Bâle et Genève. Que la situation économique soit bonne ou dépressive [...] les traits particuliers de cette vaste contrée rendent indispensable la mise sur pied d'une politique de coopération interrégionale. [...] La frontière politique qui divise aujourd'hui le Jura est une réalité politique. Prendre prétexte de cette réalité pour dresser un rideau de fer économique entre le canton du Jura et le Jura bernois serait cependant anachronique et antiéconomique.*⁴ Admettre comme possible une collaboration au-delà des frontières, parler de région économique qui ne réduise pas l'espace économique et social à l'espace politique étaient des réflexions qui avaient peu de chances d'être entendues à large échelle dans le contexte de 1979. Elles ont en revanche repris tout leur sens durant la dernière décennie, aussi bien à l'échelle jurassienne que nationale. Jusqu'à un certain point l'histoire pourrait donc avoir donné raison à l'ADIJ, même si, on peut en être persuadé, aucun membre présent en 1979 n'aurait imaginé dans quelles conditions, sous quelle forme et à quel prix l'association allait retrouver une part de sa légitimité. L'ADIJ des années 2000 n'a en effet plus guère de points communs avec celle de 1975. Le maintien a été payé au prix fort. Institutionnellement, la démarche poursuivie a en effet conduit à un retrait dans le privé et à une forme de marginalisation. Il a fallu intégrer dans les structures, dans les modes de fonctionnement, dans les activités et dans les représentations, le passage très concret d'un statut de grande association reconnue d'utilité publique, avec le soutien financier que cela implique, à celui beaucoup moins prestigieux de simple association

privée, prestataire de services, vivant du revenu de ses activités et soumise à la concurrence. L'histoire de ces vingt-cinq dernières années, c'est donc aussi celle d'un processus de transformation et de mise en retrait de l'association. Ce processus n'a pas été sans mal, il aura fallu plusieurs remises en question, de nombreuses adaptations et beaucoup de temps pour le mener à son terme. Globalement, on peut en dégager trois étapes.

La première, qui se situe entre 1975 et 1981, voit l'ADIJ, alors à l'apogée de sa gloire et sûre de son pouvoir, confrontée brusquement à une remise en question totale de son statut. Groupe de pression puissant, écouté, consulté et respecté au sein du canton de Berne, association en plein développement, avec l'ouverture de son secrétariat permanent (1973), l'ADIJ voit en quelques années sa légitimité totalement remise en cause en raison de la séparation politique du Jura. Le moment clé de cette période est la décision de 1979, déjà mentionnée, où les membres voteront à une très large majorité pour le maintien de l'association, moyennant une réflexion de fond sur ses structures et ses activités. Cette décision conduira à l'élaboration d'un programme de restructuration qui sera accepté à Moutier lors d'une séance extraordinaire, en 1981.

Dès cette date, l'ADIJ entre dans une seconde étape, qui sera sans doute la plus difficile des trois. De 1981 à 1992, elle est en effet partagée entre la volonté de prouver la pertinence du choix de 1979, l'application concrète de son programme de restructuration et la confrontation avec une situation politiquement, financièrement et socialement plutôt défavorable à son action. L'association vit avec le souvenir du temps encore proche de sa grandeur et doit affronter le quotidien de son fonctionnement, où il s'agit de reconstruire l'ensemble de l'édifice. Il n'est dès lors pas étonnant de voir se succéder, durant cette période, une suite de modifications statutaires (1985, 1988 et 1992) qui permettront d'adapter progressivement les structures et le fonctionnement interne aux nouvelles conditions d'existence.

A partir de 1992, on peut considérer que l'essentiel de la mue est réalisée et que l'ADIJ retrouve une certaine stabilité qui lui permet de se relancer dans de nouveaux projets et de trouver de nouvelles ouvertures.

Telle que nous la concevons, l'évolution subie par l'association durant ces vingt-cinq dernières années s'articule donc à la fois sur ces trois lignes directrices que sont la «volonté de maintien», la «nécessité d'adaptation» et la «marginalisation», et sur une périodisation comprenant les trois étapes que nous venons de suggérer.

Le travail qui suit reprend l'analyse approfondie de ces aspects en adoptant les trois étapes chronologiques comme structure de base. Pour des questions de clarté, la présentation se fera en deux parties, l'une concernant l'évolution structurelle de l'ADIJ, l'autre l'évolution de ses activités.

L'évolution structurelle de l'ADIJ

Les instances dirigeantes

L'évolution des structures

De 1975 à 1981, l'ADIJ repose sur trois instances dirigeantes : la direction proprement dite, le secrétariat général (alors secrétariat permanent) et le comité central.

La *direction*, élue par l'assemblée générale, est composée de 5 membres (1 président, 2 vice-présidents, 1 caissier et le secrétaire général) dont le rôle est celui d'un exécutif. Ils ont notamment la tâche principale de mettre en place le programme d'activité voté en assemblée générale, mais sont également membres du comité central et, à l'exception du président et du secrétaire, ils se répartissent la présidence de plusieurs commissions. Ils assurent aussi l'essentiel des tâches de représentation auprès des autorités, pour les projets les plus importants, dans les manifestations publiques organisées par l'ADIJ et auprès d'autres associations dont elle est elle-même membre. Pour donner une idée de ce que signifient ces seules tâches de représentation, il faut rappeler qu'en 1977, par exemple, l'ADIJ est affiliée à trente-sept associations et entretient des relations avec vingt-deux autres groupements ou associations à l'échelle de la Suisse romande et des régions limitrophes. C'est dire, si l'on prend en compte l'ensemble des responsabilités de la direction, la disponibilité et l'investissement personnel exigés d'une équipe dont seul le secrétaire est salarié.

Le *comité central* est quant à lui composé de quarante membres répartis en différentes catégories :

- les membres de la direction;
- les membres fondateurs (les communes de Delémont, Laufon, Moutier, Porrentruy et l'association pour la défense de l'Orval);
- les représentants des communes (Saint-Ursanne, Bassecourt, Saignelégier, Grellingue, Courchapoix, Saint-Imier, La Neuveville, Granges, Bienne);
- les membres collectifs (Pro Jura, la caisse maladie «La Jurassienne», la Chambre de Commerce Jura-Bienne, les associations régionales «Centre-Jura» et «Région Jura» et l'association pour le développement économique du district de Porrentruy);

– les présidents des commissions et quelques membres individuels.

Le comité central est élu par l'assemblée générale tous les quatre ans et représente l'organe de contrôle en matière financière et pour ce qui est de l'application du programme d'activité par la direction et par les commissions.

Le *secrétariat général* a pour fonction de décharger partiellement la direction de certaines tâches administratives (préparation et procès-verbaux des séances, comptabilité, coordination des activités, etc.) et d'assurer la rédaction des *Intérêts du Jura*. Un projet, jamais réalisé, était également que ce secrétariat assure la gestion d'une future association des communes du Jura. Le secrétariat est composé d'un secrétaire général élu par l'assemblée générale et d'un secrétaire-comptable pour les questions purement administratives. Il s'étoffera durant les premières années de son fonctionnement avec l'engagement d'une employée de commerce et de plusieurs apprentis. Le secrétaire général est par ailleurs très directement lié à la direction dont il est membre à part entière.

Durant toute la période plébiscitaire, les questions politiques perturberont le débat et les processus de décision au sein de ces instances. Dès 1978, s'ajoutent des différences institutionnelles, du fait de la mise en place de nouvelles structures dans le canton du Jura et le Jura bernois. Pour essayer de contrer ces difficultés et, en même temps, pour garder une certaine légitimité, l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 1981 réunie à Moutier décide de scinder son comité central en deux collèges représentant l'un les quatre districts du Jura bernois (y compris Laufon), l'autre les trois du canton du Jura. Chacun des deux collèges est dirigé par un président, qui est en même temps vice-président de l'association. Les deux collèges sont amenés à se prononcer séparément pour toutes les questions demandant un vote et pour les élections. Le refus de l'un des deux collèges suffisant à rejeter l'objet. Cette décision entérine en fait un mode de fonctionnement adopté durant les années 1970 pour toutes les discussions menées tantôt avec les représentants politiques du sud, tantôt avec ceux du nord.

En même temps, la direction s'étoffe en intégrant deux membres de chacun des deux collèges. La répartition des tâches entre les différents organes reste en revanche identique à la période précédente.

Ces nouvelles structures ne dureront pas plus d'une législature. Très vite, elles s'avèrent trop lourdes et peu efficaces dans un contexte où les décisions doivent pouvoir être prises de plus en plus rapidement. Le président Roland Schaller relève que la très grande autonomie des commissions, l'importance de la préparation des dossiers par la direction avant de les soumettre au comité ont conduit à une situation où «le comité central était progressivement perçu, aussi bien par ses membres que par la direction, comme une sorte de «chambre d'enregistrement».⁵ L'enjeu des débats y est relativement restreint et la participation s'en ressent.

Il s'agit dès lors *de mieux tenter de contrôler le changement, pour en conserver la maîtrise. Il est en effet indispensable d'évaluer rapidement, et avec suffisamment de recul certaines incidences dans l'accélération de l'évolution des connaissances et de leur application.* Une nouvelle modification des structures est alors proposée: *Depuis la dernière révision de nos statuts, certains aménagements de nos règles fondamentales s'avèrent nécessaires pour viser à plus d'efficacité encore. Les propositions qui vont être soumises tendent, pour l'essentiel, à accroître les compétences de la direction et à supprimer le comité central dans l'organigramme de notre association, cette dernière instance ne répondant plus actuellement aux besoins spécifiques de l'ADIJ.* L'assemblée générale du 29 novembre 1985 décide de suivre la proposition de la direction: elle supprime le comité central et renforce la direction. Celle-ci est désormais composée de treize membres, divisés en deux collèges selon le même principe que l'ancien comité central. A partir d'un programme d'activité et d'un budget approuvés par l'assemblée générale, c'est à elle que reviennent les compétences en matière de décision financière et d'application du programme.

Les difficultés de fonctionnement ne sont pas résolues pour autant. Dès 1984, le remplacement du président, Roland Schaller, s'avère laborieux. La présidence n'attire pas les foules. Roland Schaller assure l'intérim pendant une année, puis c'est le vice-président, Philippe Degoumois, qui prend le relais jusqu'en 1988.

Une nouvelle réflexion est alors menée qui conduit à adopter dès 1988 le principe d'une présidence bicéphale, composée d'un représentant de chaque collège. Initialement élus pour quatre ans seulement, ils sont rééligibles sans limitation dès 1992.

Composition de la direction

1975-1981

Président	Vice-président	2 ^e vice-président	Caissier	Secrétaire permanent
Frédéric Savoye, Saint-Imier	Rémy Berdat, Moutier	Marcel Houlmann, La Neuveville	Jean Jobé, Porrentruy	François Lachat, Bonfol

1981-1985

Président	Vice-président JU	Vice-président JB	Caissier	Secrétaire permanent	Membres JU	Membres JB
Roland Schaller, Moutier	Dominique Amgwerd, Delémont	Philippe Degoumois, Moutier	Jean Jobé, Porrentruy (jusqu'en 1982) Etienne Gigon, Goumois (dès 1983)	Claude Brügger, Tramelan (1981-1983) Rémy Clivaz, Moutier (a.i. 1983-84) Pierre-Alain Gentil, Delémont (dès 1984)	Marcel Faivre, Porrentruy Jean-Pierre Farron, Delémont	Alain Boillat, Moutier Michel Le Roy, Tramelan

1985-2000 Fonctions principales (voir annexes pour le détail)

	Président	Vice-président	Secrétaire général	Caissier
1985	Roland Schaller, Moutier Psdt a.i.	Philippe Degoumois, Moutier	Pierre-Alain Gentil, Delémont	Etienne Gigon, Goumois
1986				
1987				
1988	Coprésident JU Jean-Baptiste Beuret, Delémont	Coprésident JB Philippe Eichenberg, Eschert	↓ Jean-Paul Bovée, Rebeuvelier	↓ Jean-Marie Chételat, Moutier
1990				
1992	André Marchand, Montsevelier	Jean-Claude Crevoisier, Moutier		↓ Daniel Muhmenthaler, Moutier
1997				↓ Claude Mertenat, Delémont
1998				
2000	Jean-Claude Crevoisier, Delémont	Pierre-Alain Bassin, Courtelary		

Le secrétariat général subit lui aussi plusieurs restructurations à partir de 1981. Le secrétaire François Lachat se retire officieusement de ses fonctions le 30 novembre 1978. Pour éviter de devoir nommer une nouvelle personne alors que l'avenir de l'association est incertain, il ne démissionnera officiellement qu'en 1980. Dans l'intervalle, ses tâches sont reprises par le président et le caissier, ainsi que par les employés du secrétariat.

La décision de 1979 et le départ du président Frédéric Savoye, en 1981, relancent la question du secrétariat. Roland Schaller fait de l'engagement d'un nouveau secrétaire général une condition à sa candidature. Le 10 juin 1981, Claude Brügger, avocat de Tramelan, est nommé par le comité central. Il entre en fonction le 1^{er} juillet. A partir de cette date, le secrétariat devient un élément essentiel pour le fonctionnement et la continuité de l'association, mais aussi pour sa représentation face à l'extérieur et le secrétaire général joue un rôle clé en matière d'animation, de coordination, d'administration et de relations publiques. Ce qui ne va pas sans un gonflement des tâches. Des efforts vont être entrepris, dès les années 1980, pour rationaliser le travail et diminuer les coûts administratifs. D'abord avec l'informatisation du secrétariat dès 1984, qui permet, pour un temps au moins, de limiter le personnel et de simplifier la réalisation de la comptabilité et la rédaction du Bulletin. Entre 1985 et 1987, Pierre-Alain Gentil, nouveau secrétaire général, ne travaille plus qu'avec l'appui d'apprentis. Dès 1987, la présence de nouveaux mandats associée aux tâches traditionnelles provoquent un nouveau gonflement du volume de travail. Par ailleurs, la direction comme les commissions ont tendance à s'en remettre de plus en plus au secrétaire général pour l'ensemble des tâches d'animation. Une nouvelle répartition du travail est dès lors établie avec les commissions, ainsi qu'avec la direction et le taux d'activité du secrétaire général passe de 50 à 70 %. Cela ne suffira pas. Entre 1988 et 1990 le fonctionnement interne de l'association est profondément perturbé, le secrétariat n'arrivant plus à faire face. Les comptes de 1988 sont bouclés avec beaucoup de retard, l'assemblée générale de 1989 ne peut avoir lieu, la parution du Bulletin est fortement réduite. Décision est donc prise en 1990 de revoir totalement le fonctionnement du secrétariat général. Du sang neuf est apporté avec la nomination de Jean-Paul Bovée cette même année, et, en 1992, deux entités bien distinctes sont mises en place. D'une part, un secrétariat administratif chargé des tâches courantes et placé sous la responsabilité d'une employée de commerce, d'autre part, un secrétariat général pour l'animation, le suivi des manifestations, les relations publiques, etc., dirigé par le secrétaire général. Les deux secrétariats fonctionnent à temps partiel.

En 1992, on peut considérer que l'essentiel des transformations au niveau des structures dirigeantes est terminé. Celles-ci ont été nettement

allégées et le processus de décision s'en est trouvé simplifié et assoupli. Les pouvoirs se concentrent désormais au sein de l'équipe de direction, ce qui n'a pas été sans conséquence sur le statut de l'assemblée générale, comme on le verra plus bas.

La cohésion avec les commissions est maintenue grâce à la présence systématique du secrétaire général. C'est sur lui que reposent l'équilibre de l'ensemble et la communication interne.

Les caractéristiques sociales

Les données disponibles ne permettent pas une étude approfondie et ce ne sont que quelques grandes tendances qui peuvent être relevées pour ces vingt-cinq ans.

Jusqu'en 1981, la composition de la direction et du comité central reste très semblable dans ses caractéristiques à ce que Bernard Prongué avait pu analyser en 1975. D'abord une très grande stabilité des personnes: aucun changement dans la direction, à l'exception de François Lachat, et très peu de changement au comité central. Soit le remplacement d'un membre fondateur, la disparition parmi les membres collectifs de la Chambre de Commerce Jura-Bienne, après sa dissolution en 1979, l'absence répétée de la commune de Bienne depuis 1976, et l'abandon de quelques membres individuels. Pour le reste, la composition reste strictement identique entre 1975 et 1981.

Autre caractéristique de l'époque: plus de la moitié des membres de ces instances exerce un mandat politique ou une fonction de magistrat (conseiller communal, député, maire, préfet, président de tribunal, etc.). Au sein de la direction, par exemple, sont présents deux préfets (Marcel Houlmann de Courtelary et Jean Jobé de Porrentruy), un maire (Rémy Berdat de Moutier) et un député (François Lachat de Bonfol). Parmi les membres fondateurs figurent deux conseillers communaux, un conseiller municipal et un député-maire. L'appartenance politique de ces personnes est majoritairement libérale-radicale.

Sur le plan professionnel, ce sont les professions juridiques et de l'enseignement qui sont les plus représentées. A l'exception de la présidence exercée par Frédéric Savoye, administrateur de Longines à Saint-Imier, et de quelques membres collectifs provenant des milieux économiques, ces derniers sont pratiquement absents des institutions dirigeantes.

En 1981, les effectifs de la direction comme du comité central sont totalement renouvelés et une nouvelle ère commence. De l'ancienne composition subsiste la forte représentation du milieu juridique, des avocats pour la plupart. La direction de 1981 à 1985 n'en compte pas moins de quatre sur neuf personnes. Le reste se compose en majorité d'universitaires (architecte, géologue, ingénieur, économiste, politologue,

etc.), travaillant comme indépendants ou comme fonctionnaires communaux ou cantonaux, en général avec le statut de chefs de service. Les milieux économiques restent une fois encore sous-représentés.

Contrairement à la tendance prédominante de la période précédente, beaucoup moins nombreuses sont les personnes à exercer un mandat politique et les représentants de la magistrature ont totalement disparu. Dès la fin des années 1970, les partis politiques traditionnels cèdent le pas aux clivages issus de la Question jurassienne. Ainsi la direction de l'ADIJ se teinte-t-elle fortement de couleurs jurassiennes et le collège du Jura bernois est essentiellement composé de représentants de la minorité autonomiste. Cette situation demeurera jusqu'au début des années 1990, moment à partir duquel on peut considérer que la dimension politique, que cela soit sous sa forme traditionnelle ou en lien avec la Question jurassienne, tend à perdre de son importance. Si les instances dirigeantes de l'ADIJ réunissaient dans les années 1970 une élite politique agissante, composée de décideurs et de gens de pouvoir, elles seraient maintenant plutôt le fait d'une élite intellectuelle, relativement éloignée du pouvoir politique.

Autre changement dès 1981, l'engagement et l'investissement personnels des membres ne sont plus d'aussi longue durée qu'auparavant. Rares sont les membres de la direction qui présentent une longévité de plus de cinq ans. La difficulté de recrutement est aussi beaucoup plus grande, notamment pour la présidence, qui restera vacante à plusieurs reprises. Cette situation tient d'abord au contexte particulier des années 1980, dans lequel il n'était pas facile de trouver la personne correspondant au profil souhaité par l'association. Soit quelqu'un dont la position n'était pas trop affirmée dans le cadre de la Question jurassienne et qui ne remettait pas en question les équilibres entre partis, entre milieux économiques, entre régions, etc. Plus largement, cette évolution est aussi à mettre en relation avec les transformations que connaît la vie associative en général. Celle-ci n'occupe plus en effet la place de choix qui était la sienne dans la vie régionale au début des années 1970. Elle subit les conséquences du repli des personnes sur le privé, sur la famille, sur le loisir individuel qui s'observe à plus large échelle. L'engagement public devient plus ponctuel, davantage lié à des intérêts momentanés bien spécifiques. L'investissement personnel qui était demandé en 1975 n'est tout simplement plus pensable actuellement. En ce sens, il est certain que même sans les événements politiques, l'ADIJ aurait été amenée plus ou moins rapidement à alléger ses structures et à revoir son fonctionnement.

Sur le plan géographique, et malgré un souci constant de la direction de maintenir une représentation équilibrée des différents districts, les années 1980 et 1990 marquent un resserrement encore plus prononcé qu'autrefois sur le bassin historique de recrutement de l'ADIJ, soit Delé-

mont et Moutier. Sur les dix-sept personnes ayant occupé les fonctions dirigeantes principales (président, vice-président, coprésident, caissier, secrétaire) depuis 1981, six sont de Moutier et quatre de Delémont. A noter que le district de Laufon et la ville de Bienne ne sont plus représentés depuis plusieurs années. Malgré les statuts qui mentionnent encore les sept districts, on peut considérer que l'espace de référence est maintenant constitué essentiellement par les six districts francophones du Jura historique.

L'assemblée générale

En 1975, Bernard Prongué relevait le fait que la création du comité central avait déjà fait perdre à l'assemblée générale une part importante de sa force de décision et de débat. Elle gardait néanmoins encore un pouvoir symbolique et sa convocation prenait le caractère d'un événement d'importance régionale largement couvert par la presse. Les assemblées générales de l'ADIJ représentaient en effet une des rares occasions de rencontre pour l'essentiel de ce que le Jura connaissait de notables et de personnalités influentes. Elles s'avéraient être de ce fait un moment privilégié d'échanges formels et informels où se faisait et défaisait la politique jurassienne. L'assemblée était ouverte non seulement aux membres, mais à différentes personnalités invitées et aux auditeurs intéressés, ce qui faisait monter l'audience jusqu'à cent cinquante, voire deux cents personnes. Siégeant chaque année dans une commune différente, une part de prestige revenait aux autorités qui l'accueillaient. Les entreprises locales se devaient aussi de remettre un souvenir aux personnes présentes. Tout un rituel présidait d'ailleurs à l'organisation de l'assemblée. La séance se déroulait systématiquement un samedi matin, elle était ouverte par le président qui saluait longuement les multiples personnalités présentes et faisait ensuite un discours d'introduction. Puis venait le discours des autorités communales accueillant la manifestation. Suivaient les éléments statutaires, puis la parole était laissée à une personnalité politique ou économique suisse. Se sont succédés au fil des années des orateurs tels que Paul-R. Jollès, ambassadeur, directeur de la division fédérale du commerce, en 1975, Pierre Languevin, ambassadeur, directeur général de la Banque nationale suisse, en 1977, ou encore Georges-André Chevallaz en 1978, alors conseiller fédéral responsable des finances.

La matinée se terminait de manière informelle, d'abord par un apéritif offert par la commune hôte, puis par un repas dans un restaurant de la ville ou du village. La rencontre pouvait ainsi se prolonger tard dans l'après-midi.

L'esprit de ces rencontres va se transformer progressivement à partir de 1981. La modification de la composition sociale de l'association va faire perdre à l'assemblée générale l'essentiel de son aura. Cette dernière tend à devenir, comme le comité central, une simple chambre d'enregistrement des décisions de la direction. Il s'ensuit une perte d'intérêt des membres et une diminution de la participation qui atteint ces dernières années une moyenne d'une trentaine de personnes par assemblée. Une bonne part du rituel et du formalisme ont eux aussi été abandonnés au profit d'un déroulement plus ouvert, plus convivial, plus rapide. Dès la fin des années 1980, les assemblées générales ont lieu en semaine, le soir et la direction a renoncé à l'invitation de conférenciers. Durant plusieurs années elles se tiennent en alternance entre Moutier et Delémont, et il faut attendre la fin des années 1990 pour que des communes relancent le principe de l'invitation et amènent ainsi l'assemblée à se déplacer à nouveau à travers l'ensemble du Jura.

Les membres

En 1975, avec 1350 membres toutes catégories confondues, l'ADIJ était sans doute à son apogée en termes de représentation de la région jurassienne. Ce chiffre va décroître progressivement, malgré des efforts incessants de recrutement, pour en arriver, en 1999, à 624 membres, le creux de la vague ayant été atteint au milieu des années 1990. En vingt-cinq ans, l'ADIJ subit donc une diminution de plus de 50% de ses effectifs, surtout de ses membres individuels (-60%). Ces pertes sont à mettre pour l'essentiel sur le compte de l'éclatement politique de la région qui va provoquer un retrait des représentants du Jura bernois. En 1975, l'essentiel des communes du Jura historique étaient membres. En 2000, seules huit communes du Jura bernois sont présentes (Moutier, Eschert, Grandval, Belprahon, Sorvilier, La Neuveville, La Heutte et Saint-Imier). La diminution des membres individuels sera compensée partiellement à la fin des années 1970 par un recrutement massif dans les rangs de sympathisants autonomistes, notamment à Moutier. Ces entrées n'auront qu'un effet temporaire: avec des enjeux politiques moins prégnants, la courbe reprendra sa pente descendante jusqu'au milieu des années 1990. Depuis quelques années les efforts de promotion ont permis de stabiliser le mouvement, voire même de le renverser.

Comparativement à la répartition démographique, cette évolution a conduit à un certain déficit de représentativité dans le Jura bernois: 32% des membres individuels sont issus des trois districts du Jura bernois, alors que la population de cette région représente 43%⁶ de l'ensemble des six districts. Les membres du canton du Jura respectent quant à eux

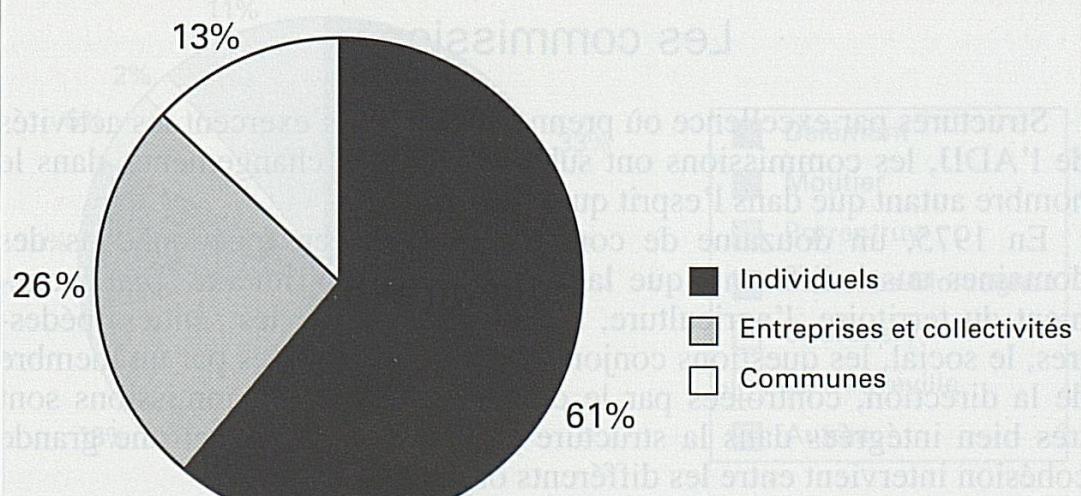
une proportion exactement identique à celle de la population (57%). La différence (plus de 10%) est constituée de membres habitant hors de la région, notamment à Genève.

A l'échelle des districts, Moutier et Delémont sont légèrement sur-représentés (59% pour 50% de la population totale), alors que le district de Courtelary est très nettement sous-représenté, tout comme, mais dans une moindre mesure, le district de Porrentruy. A noter que le district de Laufon ne compte plus que trois membres.

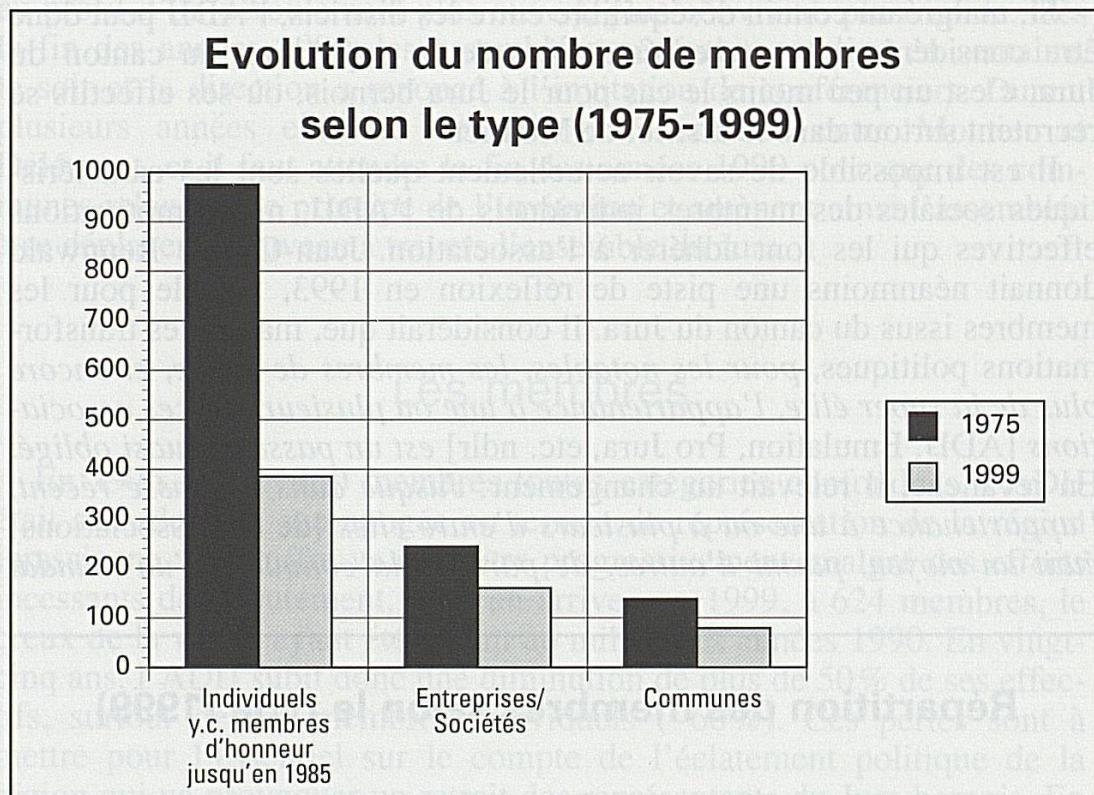
Si, malgré un certain déséquilibre entre les districts, l'ADIJ peut donc être considérée comme représentative de la population du canton du Jura, c'est un peu moins le cas pour le Jura bernois, où ses effectifs se recrutent surtout dans le district de Moutier.

Il est impossible de savoir actuellement quelles sont les caractéristiques sociales des membres individuels de l'ADIJ, ni les motivations effectives qui les font adhérer à l'association. Jean-Claude Rennwald donnait néanmoins une piste de réflexion en 1993, valable pour les membres issus du canton du Jura. Il considérait que, malgré les transformations politiques, *pour les notables, les membres de l'élite, et encore plus de la super élite, l'appartenance à une ou plusieurs de ces associations [ADIJ, Emulation, Pro Jura, etc. ndlr] est un passage quasi obligé*. En revanche, il relevait un changement: *Jusque dans un passé récent, l'appartenance à une ou à plusieurs d'entre elles [de ces associations] était un moyen, parmi d'autres, de partir à la conquête d'un mandat*

Répartition des membres selon le type (1999)



électif. Aujourd’hui, [...] on assiste à une démarche inverse. Adhérer à l’ADIJ ou à l’Emulation, c’est désormais un signe de reconnaissance sociale supplémentaire pour un maire ou un député.⁷ L’ADIJ ne serait donc plus un moyen, mais un aboutissement, en quelque sorte le signe distinctif de l’appartenance à une élite. Une interprétation qu’il conviendrait de vérifier dans le contexte actuel et pour les autres membres de l’association.

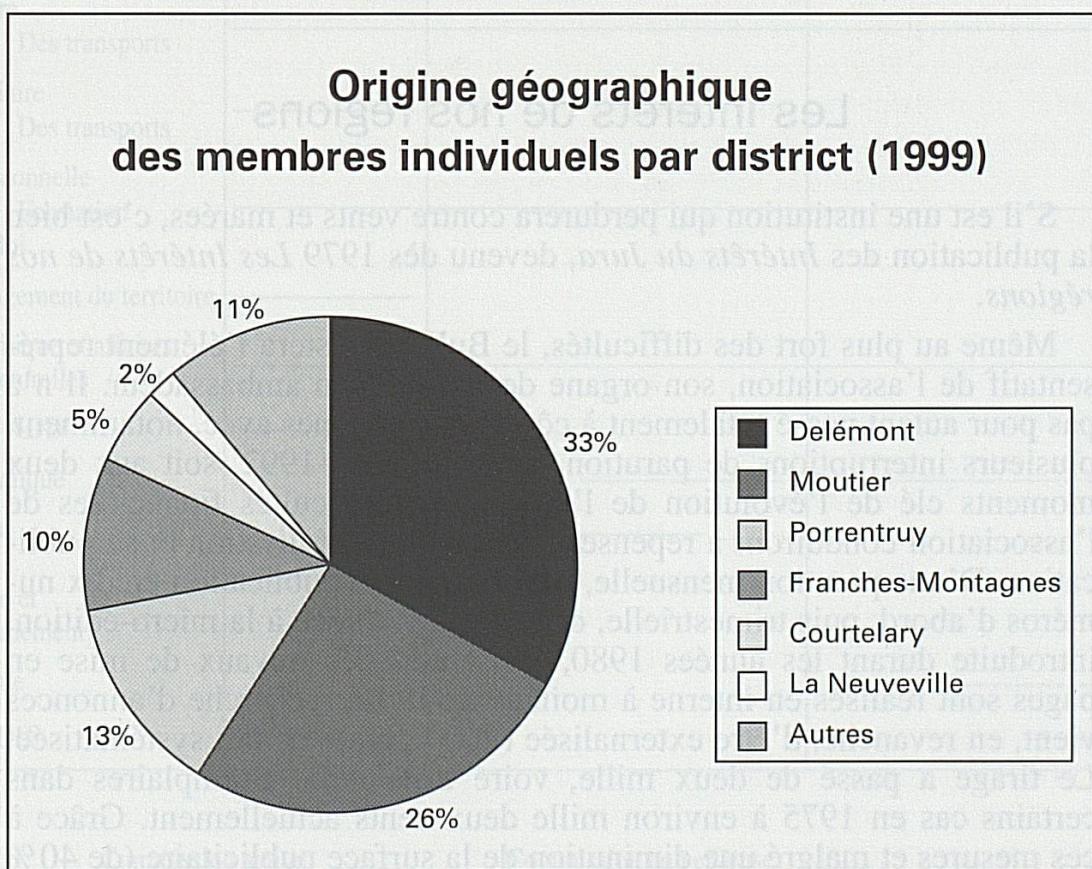
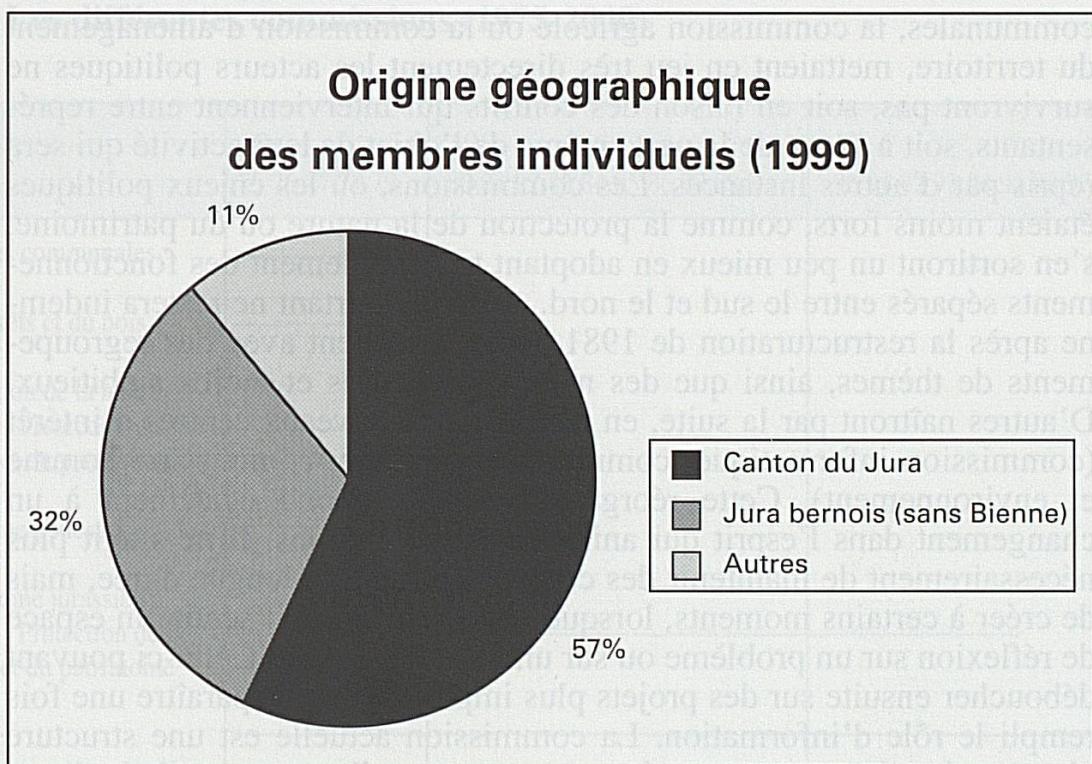


Les commissions

Structures par excellence où prennent forme et s’exercent les activités de l’ADIJ, les commissions ont subi de profonds changements, dans le nombre autant que dans l’esprit qui les anime.

En 1975, un douzaine de commissions sont en fonction dans des domaines aussi différents que la protection du patrimoine, l’aménagement du territoire, l’agriculture, les chemins de fer, les sentiers pédestres, le social, les questions conjoncturelles, etc. Menées par un membre de la direction, contrôlées par le comité central, les commissions sont très bien intégrées dans la structure générale de l’ADIJ et une grande cohésion intervient entre les différents organes.

Dans le contexte de la Question jurassienne, elles connaîtront des destins très variés. Celles qui, comme la commission des affaires



communales, la commission agricole ou la commission d'aménagement du territoire, mettaient en jeu très directement les acteurs politiques ne survivront pas, soit en raison des conflits qui interviennent entre représentants, soit à cause de la perte même de l'objet de leur activité qui sera repris par d'autres instances. Les commissions, où les enjeux politiques étaient moins forts, comme la protection de la nature ou du patrimoine, s'en sortiront un peu mieux en adoptant très rapidement des fonctionnements séparés entre le sud et le nord. Aucune pourtant ne restera indemne après la restructuration de 1981. Cinq subsistent avec des regroupements de thèmes, ainsi que des mandats repensés et moins ambitieux. D'autres naîtront par la suite, en fonction de nouveaux centres d'intérêt (commission informatique, commission juridique, commission homme et environnement). Cette réorganisation correspond également à un changement dans l'esprit qui anime ces commissions. Il ne s'agit plus nécessairement de maintenir des commissions sur la longue durée, mais de créer à certains moments, lorsque le besoin s'en fait sentir, un espace de réflexion sur un problème ou sur un sujet particulier. Celui-ci pouvant déboucher ensuite sur des projets plus importants ou disparaître une fois rempli le rôle d'information. La commission actuelle est une structure plus souple, plus ouverte au changement, un outil aux mains de la direction pour répondre rapidement à la demande.

Les Intérêts de nos régions

S'il est une institution qui perdurera contre vents et marées, c'est bien la publication des *Intérêts du Jura*, devenu dès 1979 *Les Intérêts de nos régions*.

Même au plus fort des difficultés, le Bulletin restera l'élément représentatif de l'association, son organe de liaison, son ambassadeur. Il n'a pas pour autant passé totalement à côté des problèmes avec, notamment, plusieurs interruptions de parution en 1981 et en 1992, soit aux deux moments clé de l'évolution de l'ADIJ. Les difficultés financières de l'association conduiront à repenser totalement sa réalisation et sa publication. D'une parution mensuelle, on passe à une publication en dix numéros d'abord, puis trimestrielle, depuis 1991. Grâce à la micro-édition, introduite durant les années 1980, l'essentiel des travaux de mise en pages sont réalisés en interne à moindre coût. La recherche d'annonces vient, en revanche, d'être externalisée (2000), et de ce fait systématisée. Le tirage a passé de deux mille, voire trois mille exemplaires dans certains cas en 1975 à environ mille deux cents actuellement. Grâce à ces mesures et malgré une diminution de la surface publicitaire (de 40 %

Les différentes commissions (1975-2000)

	19 75 76 77 78 79	19 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89	19 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00
Affaires communales	— —		
Des forêts et du bois	— —		
Protection de la nature Dès 81: Protection de la nature et du patrimoine	—		
Tourisme pédestre	—		
Patrimoine jurassien Dès 81: Protection de la nature et du patrimoine	—		—
Sociale	—	—	→
Agricole	— —		
Routière Dès 81: Des transports	—	—	→
Ferroviaire Dès 81: Des transports	—	—	
Professionnelle Dès 99: Formation et emploi	—	—	→
Aménagement du territoire	—		
Economique et affaires conjoncturelles	—	—	→
Avenir ADIJ	—	—	
Informatique	—	—	→
Bulletin	—	—	
Homme et environnement	—	—	— →
Juridique	—	—	—→
Prix ADIJ	—	—	— →

Commission active: _____

Commission en veilleuse: _____

en 1975, à environ 25-30% actuellement), le Bulletin est bénéficiaire depuis 1995, ce qui n'avait jamais été le cas auparavant.

Les *Intérêts de nos régions* ont aussi connu plusieurs changements d'aspect: changement de couverture en 1975, de mise en page et de couverture en 1982, de format, de couverture et de mise en pages en 1995. Autrefois très austère et statique, la rédaction est désormais beaucoup plus dynamique, intégrant l'illustration et le dessin.

Pour ce qui est de la rédaction, l'instauration, en 1981, d'une commission chargée de la conception du Bulletin connaît un succès mitigé. Cette commission fonctionne néanmoins jusqu'en 1984. Le travail est repris ensuite essentiellement par le secrétariat.

Malgré ces différents changements, le contenu lui-même est resté relativement constant, avec essentiellement quatre types d'articles.

D'abord, en tant que moyen de communication entre les membres, on y trouve tout ce qui a trait au fonctionnement de l'association. Jusqu'en 1981 paraissait un numéro annuel statutaire, consacré aux rapports d'activité, aux comptes et au budget. Le Bulletin était aussi utilisé pour la convocation aux assemblées générales, pour toutes les informations, sujets de réflexion, etc. à transmettre aux membres. Cette dimension a été largement allégée, mais il reste chaque année un article au moins faisant le point sur les activités de l'association.

Le Bulletin est ensuite le reflet de l'activité des commissions. Plusieurs numéros par année sont consacrés à la publication des résultats des mandats et études réalisés par les commissions ou sont l'occasion de créer un dossier sur un problème d'actualité intéressant une commission. D'un numéro à l'autre on découvre ainsi des sujets très différents allant de l'aménagement du territoire à la protection des sites et du patrimoine rural, en passant par l'informatique, les problèmes des jeunes, l'immigration, la Transjurane, etc. On retrouve également dans ses pages les discours et interventions présentés dans les manifestations, colloques, rencontres organisés par l'ADIJ.

Comme support d'information et de diffusion des connaissances, le Bulletin laisse une grande place à des dossiers généraux en lien avec des problèmes socio-économiques d'actualité (formation, chômage, conjoncture, 40 heures, EEE, TVA, nouvelles technologies, financement des PME, etc.), à des analyses d'histoire économique et à des dossiers sur d'autres sujets d'intérêt général (la protection des eaux, la zoologie, les déchets, etc.). Ces articles sont l'œuvre de personnalités de l'économie, de chercheurs, d'acteurs multiples de la vie régionale.

Enfin, ses colonnes sont aussi ouvertes à d'autres associations régionales, comme l'association pour le développement du district de Porrentruy, l'ADEP, dans les années 1970 ou actuellement la Chambre d'économie publique du Jura bernois, la CEP, qui trouvent là une occasion de se présenter et de faire état de leurs activités.

Le Bulletin a donc gardé, au-delà des transformations formelles, son rôle de diffusion d'une information générale de qualité sur des sujets d'actualité intéressant la région et reste une occasion pour de nombreux acteurs régionaux de s'exprimer et de se faire connaître.

Les finances

C'est sans doute à ce niveau que le changement a été le plus radical et celui-ci est pour beaucoup dans l'ensemble des autres transformations qu'a subies l'association. L'ADIJ de 1975 était reconnue d'utilité publique par le canton de Berne, et de ce fait subventionnée, notamment par l'intermédiaire de la SEVA. Dotée d'un budget de l'ordre de Fr. 300000.–, elle pouvait afficher chaque année lors de son assemblée générale un bénéfice, parfois de plusieurs milliers de francs.

L'ADIJ de l'an 2000 est tout autre. Elle a vu son budget diminuer des deux tiers depuis 1980. Ayant perdu sa reconnaissance publique dans le canton de Berne en 1979, les subventions cantonales et celles de la Seva ont cessé dès 1980. Le canton du Jura, qui avait pris partiellement le relais et qui la reconnaît toujours d'utilité publique, a renoncé à tout soutien régulier aux associations économiques depuis 1995.

L'ADIJ est ainsi devenue une association purement privée, qui a dû apprendre à gérer cette situation. Elle vit désormais des cotisations et du revenu de ses activités.

Evolution des comptes de l'ADIJ (1975-2000)

	Charges (extraits)	Recettes (extraits)					Totaux			
		Années	Administration	Cotisations	Subventions reçues			Subventions accordées	Recettes	Charges
					Total	SEVA	Canton Jura			
1975	198788	49834	198022	83188*				5680	303410	299258
1980	91452	43700	68000	60000	8000			3100	160446	142525
1985	110578	52016**	25000	—	25000			310	135299	162748
1990	114 851***	37157	25000	—	25000			100	169909	199174
1995	94069	35447	—	—	—			—	107946	148424
1999	80111	39666	—	—	—			—	113355	123367

* y. c. subvention extraordinaire de Fr. 40000.– de la Seva pour le 50^e anniversaire

** depuis cette date sans les abonnements

*** depuis cette date sans les frais inhérents aux commissions

La conséquence de cette nouvelle situation est bien sûr l'apparition, dès 1985, de comptes déficitaires qui continuent à l'être actuellement malgré les efforts importants de rationalisation. Heureusement pour l'association, la fortune accumulée pendant les années fastes a permis jusqu'à maintenant d'éponger ces déficits. A force de repenser le fonctionnement de son secrétariat, de revoir le développement de ses activités, de refixer progressivement ses priorités, l'ADIJ arrive aussi progressivement à s'approcher à nouveau de l'équilibre. La situation reste pourtant fragile et les possibilités d'investissement extrêmement limitées. La question financière constitue désormais le frein principal à tout développement de nouvelles activités ou projets.

Au niveau des structures, les vingt-cinq dernières années ont donc été marquées par un important redimensionnement, après la phase d'expansion des années 1960. Certes, il ne s'agit pas d'un retour total en arrière, certains acquis demeurent et se sont même développés, comme le secrétariat par exemple. D'autres pourtant ont totalement disparu (le comité central) ou ont connu un sérieux coup de frein (les commissions, l'assemblée générale, le nombre de membres). Les mesures prises sont souvent intervenues in extremis sous la pression des événements extérieurs, plutôt que sous la forme d'une initiative réfléchie et planifiée, ce qui a sans doute retardé le processus. Ce redimensionnement a cependant été la condition de la survie de l'association. Faut-il d'ailleurs le considérer de manière purement négative ? Cela n'est pas certain. L'association a en effet gagné en souplesse et en rapidité d'exécution, ce qu'elle a perdu en force et en pouvoir. Dans le contexte actuel, cela ne constitue pas nécessairement un désavantage. D'autant plus qu'elle a été amenée à réfléchir sur elle-même bien avant d'autres associations, qui, aujourd'hui seulement, en arrivent à devoir faire les mêmes efforts sous la pression des restrictions budgétaires ou de l'évolution sociale. L'expérience acquise dans le contexte difficile des années 1980 peut en ce sens se révéler précieuse et constituer une nouvelle force pour appréhender les développements futurs.

L'évolution des activités de l'ADIJ

Dès 1974, le doute s'installe au sein de la direction quant à l'avenir de l'ADIJ dans les frontières qui commencent à se dessiner. Très tôt, elle est donc consciente que des changements pourraient intervenir. Pourtant, elle peine à prendre position et repoussera à plusieurs reprises le moment de faire son choix, se reposant sur les acquis et le prestige qui sont les siens à l'époque et sur une neutralité politique qu'elle n'a de cesse de réaffirmer. Jusqu'aux années 1977-78, elle s'efforce donc de poursuivre ses activités dans la ligne qui était la sienne jusque-là. Il faudra le choc de la décision du canton de Berne en 1979 de supprimer son statut d'utilité publique pour qu'elle prenne véritablement conscience de ce qui est en train de se passer.

Il faut dire à son corps défendant que le bouleversement est particulièrement brutal. En 1975, l'ADIJ est une institution puissante et écoutée par le gouvernement cantonal. Quatre ans plus tard, et sans la moindre consultation, elle est purement et simplement rayée de la liste des associations reconnues. Une telle procédure était pour le moins inhabituelle dans les relations qu'elle entretenait avec le canton et, c'est certain, elle n'était pas préparée ni à une telle décision, ni à un tel durcissement des positions. Elle resta longtemps convaincue que son avenir passerait par la négociation, son terrain privilégié, et le changement de ton la prendra en défaut. Il en est résulté pour la fin des années 1970 une certaine confusion dans le choix des orientations à prendre et une réelle difficulté à (ré)agir. Evénements internes et externes se chevauchent et se bousculent, rendant leur retranscription assez difficile, notamment pour les années 1979 à 1981. A partir de cette date commence un long processus de redéfinition qui, au niveau des activités, impliquera de nombreux tâtonnements, avec des essais, des retours en arrière et de nouveaux départs. Ce n'est qu'à partir du début des années 1990 que l'on voit à nouveau se profiler une ligne d'action plus cohérente et plus constante. Devant la profusion d'événements, nous avons choisi pour chaque période de ne rendre compte que des plus marquants, en nous limitant aux sources produites par l'ADIJ. L'analyse se concentre donc strictement sur le point de vue et les choix de cette association face à l'évolution du contexte régional.

A cheval entre deux cantons (1975-1981)

L'ADIJ, instance officielle de consultation et de pression à l'échelle régionale

Malgré une attention de plus en plus orientée vers la réflexion sur l'avenir de l'association et malgré les tensions politiques, les commissions de l'ADIJ n'ont jamais totalement cessé d'exercer leur activité entre 1975 et 1979. Seules, les années 1980 et 1981 seront marquées par une réelle mise en veilleuse. Un bref survol de ces activités suffit à rendre compte de l'étendue, des modes d'intervention et du réel pouvoir que détenait l'ADIJ à l'échelon régional. Pour simplifier, on peut les regrouper en cinq types différents.

Les grands projets

Un premier axe d'intervention réside dans l'élaboration de grands projets originaux. Sur le plan politique et économique, on peut citer la création de la Chambre d'agriculture du Jura, un vieux projet de plus d'un siècle qui voit le jour le 24 janvier 1975. Pris dans la tourmente politique, ce projet ne réussira pas à réunir l'ensemble des sept districts. Ceux de Courtelary et de Moutier manifesteront de fortes oppositions et se retireront des débats. Finalement, la nouvelle Chambre d'agriculture réunira les associations des Franches-Montagnes, du Clos du Doubs, de l'Ajoie et du bassin de Delémont.

Il faut relever également le lancement du projet de Fédération des communes du Jura en 1973 par la commission des affaires communales. La réflexion sera totalement bloquée dès 1974, en raison une fois encore des circonstances politiques, mais on ne peut s'empêcher d'établir un certain lien, dans l'esprit en tout cas, entre ce projet et ce qui deviendra ensuite la Fédération des communes du Jura bernois (FJB).

Notons enfin qu'en 1975, l'association pour le développement économique du district de Porrentruy, l'AEP, mandatera l'ADIJ pour la conception et la constitution d'un office économique jurassien.

Volontairement ou non, directement ou indirectement, elle participe durant cette période à la mise sur pied des nouvelles institutions cantonales. Plusieurs membres actifs de l'ADIJ seront d'ailleurs amenés à y occuper des postes de direction. Ce qui illustre bien le rôle de tremplin joué par l'ADIJ.

Dans d'autres domaines comme la protection de la nature, la sauvegarde du patrimoine jurassien ou le tourisme pédestre, l'ADIJ est à l'origine d'un très grand nombre de projets. On lui doit par exemple la

création ou l'extension des réserves naturelles jurassiennes (Combe-Grède, Rochers-du-Midi à Courrendlin, réserve des Royes aux Genevez, etc.). Elle effectue aussi tout un travail de suivi des projets de correction des eaux des rivières (Gabiare, Chalière, Birse, Trame, Rauss, Scheulte, Suze, etc.), de réaménagement ou de conservation des haies ou des marais (Courchapoix, Damphreux, Courroux, Buix, Nods, Lucelle). L'ADIJ est à l'origine de la préservation d'un certain nombre de sites ou édifices (restauration du Martinet de Corcelles, protection des Forges d'Undervelier, de la Pierre-Percée de Courgenay, du corps de garde de Grandval, de l'Hôtel du Soleil à Develier, de l'ancienne cure de Basse-court, etc.). Elle s'occupe également du secrétariat de la Fondation Pierre Voirol pour le Musée rural des Genevez et, jusqu'en 1978, elle est responsable du développement et de l'entretien de tous les sentiers pédestres de la région jurassienne.

L'ADIJ se distingue donc par un grand potentiel interne d'innovation, et peut de ce fait se targuer d'être à la base de nombreuses initiatives marquantes pour la vie régionale.

Les enquêtes, la formation, l'information

L'ADIJ développe par ailleurs une grande activité d'étude et d'enquête. A l'initiative, par exemple, de la commission «aménagement du territoire», elle fait effectuer une recherche sur les résidences secondaires dans le Jura, alors que la commission professionnelle en lance une sur le choix de la profession en fin d'apprentissage. La commission de protection de la nature s'oriente quant à elle vers une étude écologique de la Sorne et publie une analyse sur les lieux humides et les batraciens du Jura. La commission sociale, qui dispose de son propre commissariat d'enquête depuis 1973, bénéficie de nombreux mandats de la Direction des œuvres sociales et de l'hygiène publique du canton de Berne. La liste de ses travaux est particulièrement importante: rapport sur la planification des installations en faveur des enfants pratiquement éducables et inéducables, sur les enfants et adolescents inadaptés sociaux, étude de l'équipement des institutions pour enfants et adolescents, de la planification et des services au profit du troisième âge, enquête sur la situation d'emploi des éducateurs et moniteurs spécialisés, sur les communes jurassiennes et l'assurance chômage, sur les ateliers protégés, etc.

En complément de ces enquêtes, et sans que cela soit son activité dominante, elle développe également durant ces quelques années tout un travail de formation et d'information pour le grand public. Elle organise notamment un colloque sur l'informatique, une conférence annuelle d'action sociale, une exposition sur les zones humides et sur les haies et un colloque international d'ornithologie. Dans le domaine économique,

elle se préoccupe de la formation des cadres en offrant des cours sur la création d'entreprise ou sur la croissance de l'entreprise. Elle se livre enfin à tout un travail documentaire, en mettant sur pied un centre de documentation sociale et en élaborant des fichiers d'information économique, un répertoire de la production industrielle jurassienne et un inventaire nominatif des conseillers communaux exerçant la responsabilité de chefs des dicastères des œuvres sociales.

On ne manquera pas de citer le Bulletin, qui joue également ce rôle d'information, en diffusant le résultat des enquêtes ou en présentant des dossiers sur des thèmes particuliers.

Par ce type d'activité, elle joue un rôle essentiel dans l'émergence, la synthèse et la diffusion de nouvelles connaissances à l'échelon régional.

La consultation, le groupe de pression

A titre consultatif, l'ADIJ intervient à plusieurs niveaux. La commission ferroviaire est consultée par les CFF à chaque changement d'horaire. Elle ne ménagera pas ses interventions en faveur du développement de la ligne Berne-Paris et de l'amélioration des correspondances entre Bâle et Genève.

La commission «aménagement du territoire» examine, en collaboration avec celle de la protection de la nature, les demandes de permis de construire déposées dans la région. A titre d'exemple, elle traitera, en 1974 et 1976, respectivement 171 et 112 dossiers de particuliers demandant l'avis de l'association sur des aspects tels que le respect des règlements ou la protection de la nature et des sites.

La commission forestière fonctionne, elle, comme instance de conciliation entre, d'un côté, les propriétaires, de l'autre les scieurs et marchands de bois, quant à la fixation annuelle du prix du bois.

L'ADIJ intervient aussi auprès des instances cantonales et fédérales, agissant en véritable groupe de pression. Ici encore une liste exhaustive serait trop longue à établir et quelques exemples suffiront à illustrer la diversité de son action :

- intervention auprès des PTT pour maintenir les centres de tri dans le Jura;
- intervention auprès du Conseil fédéral afin qu'il accorde une préférence aux secteurs d'activités générateurs de production et de valeur ajoutée;
- interventions et oppositions au niveau communal quant à la construction de nouveaux bâtiments ou à l'engagement de travaux remettant en question la protection de la nature ou du patrimoine (correction de la route entre Roches et Moutier par exemple);

- pression dans la réalisation de projets routiers (carrefour de Sonceboz, Pont de Penne à Moutier, route de Court à Saint-Joseph, suppression du passage à niveau de Bévilard, déviation de Soyhières, traversée de Boncourt, déviation sud de la ville de Delémont, etc.)

Son action peut être indirecte avec un soutien accordé (financier ou autre) à certains groupements, comme c'est le cas avec le Comité d'action pour la Transjurane ou Inter-Jura.

L'ADIJ fait donc preuve d'un pouvoir réel à l'échelon régional et influence très directement l'orientation de la politique cantonale.

Il faut noter que dans toutes ses démarches, elle peut bénéficier d'un réseau de relations impressionnant qu'elle sollicite plus ou moins fortement selon les objets et les problèmes traités. La commission sociale, par exemple, entretient des liens avec le CERES (comité d'entente romand des écoles d'éducateurs), le GREAT (Groupement romand d'études de l'alcoolisme et des toxicomanies), le GRIAPP (Groupement romand des institutions d'assistance publique et privée). La commission d'aménagement est, elle, en relation avec la CORAT (Conférence des offices romands d'aménagement) ou l'ASPA (Association suisse pour le plan d'aménagement). En tout, l'ADIJ participe à une quarantaine d'associations différentes et entretient des relations avec une vingtaine d'autres. Sans parler du réseau constitué par ses propres membres, qui représentent souvent de grandes institutions politiques et économiques.

C'est forte de ce potentiel d'innovation et de ce pouvoir d'influence, sûre de l'importance de son rôle et de la solidité de ses structures que la direction de l'ADIJ aborde la procédure plébiscitaire. Le 11 juin 1974, le comité central de l'ADIJ, selon un mandat confié par l'assemblée générale adopte la résolution dont un extrait a été cité en introduction de ce travail et qui affirme la volonté de poursuivre son engagement socio-économique à l'échelle des sept districts. La résolution se termine par une déclaration de neutralité politique: *Consciente de la réalité essentiellement politique du plébiscite du 23 juin, l'ADIJ, association apolitique, s'interdit toute ingérence dans cette consultation, mais recommande à chaque citoyen et citoyenne de s'exprimer selon sa conviction.*⁸

Distinguant systématiquement ce qui relève du politique de ce qui relève de l'économique, l'ADIJ n'a de cesse de défendre la parenté d'intérêts qui existe sur le plan économique et social entre les différentes parties du Jura et s'efforce de maintenir une position neutre face au conflit jurassien. Cette position rappelle celle du Mouvement pour l'Unité du Jura (MUJ), avec lequel plusieurs de ses membres entretiennent d'ailleurs des relations assez étroites en 1974, ou plus largement de la position radicale. Soit une volonté de se maintenir au-dessus de la mêlée et de trouver une solution pacifique au conflit, tout en défendant l'unité du Jura.

Le résultat du vote du 23 juin 1974 et la perspective de la suite de la procédure plébiscitaire ne modifie pas fondamentalement sa position officielle. *L'ADIJ poursuivra ses activités, sous leurs formes actuelles, jusqu'à la votation fédérale relative au nouveau canton du Jura. Elle continuera donc à défendre les intérêts des sept districts jurassiens. [...] Constatant l'identité et l'homogénéité des problèmes qui sont posés aux différentes régions jurassiennes et, par conséquent, l'existence d'une entité économique jurassienne, l'ADIJ, qui pendant 50 ans a défendu les intérêts économiques du Jura, ne faillira pas à sa tâche.*⁹

En interne, pourtant, la direction de l'ADIJ prend progressivement conscience que sa position de retrait et d'attentisme ne suffira pas et qu'une démarche plus active s'avère nécessaire. Elle entre alors dans un lent processus de remise en question dont nous retracons ci-dessous les principales étapes.

La remise en question

L'échec d'une démarche commune

Le 28 août 1974, le comité central, réuni en séance extraordinaire, lance l'idée d'une Commission jurassienne ayant pour but de réunir les délégués de toutes les forces politiques en présence et d'étudier les moyens pour l'ADIJ de poursuivre son activité.¹⁰ Cette commission n'arrivera jamais à se constituer. A l'exception du Rassemblement jurassien, aucun des groupements ne propose de candidat. Les représentants de Force démocratique n'y voient pas d'utilité, le Laufonnais ne fait aucune proposition et le MUJ ne trouve pas de candidat.

Devant l'échec de cette première tentative, le comité central charge la direction de l'ADIJ de prendre contact, avant le deuxième plébiscite, avec les quatre grandes associations jurassiennes (Pro Jura, l'Emulation, l'Institut et l'Université populaire) pour proposer une action commune.¹¹ L'ADIJ pense en effet que les grandes associations peuvent jouer un rôle pacificateur: *A vue humaine, et pour un temps que personne aujourd'hui ne peut déterminer, deux populations de notre terre jurassienne n'arriveront pas à s'entendre et leur opposition est actuellement sans issue. Soyons réalistes et soyons-en conscients. Ensemble cependant elles forment le peuple du Jura, conscient de son particularisme et de ses intérêts fondamentaux, ensemble elles aspirent à mettre en valeur leur patrie jurassienne...*

*Les grandes associations jurassiennes, dont nous faisons partie peuvent-elles, malgré tout, jouer un rôle constructif et d'apaisement?*¹²

Les rencontres débutent en janvier 1975, mais là encore c'est un semi-échec pour l'ADIJ. Aucune solution commune ne peut être élaborée quant à l'avenir. Les associations décident en revanche le 21 novembre 1975 de garder le contact et de s'informer mutuellement de leurs décisions. Jusqu'en 1979 au moins, elles se retrouvent ainsi deux fois par année. Le compte rendu des rencontres de 1979 traduit bien la difficulté qui est la leur de dépasser le seul niveau de l'interrogation et d'intégrer concrètement la nouvelle situation politique. *Au cours des deux séances mises sur pied en 1979, l'objet principal des discussions fut l'avenir de nos associations dans le vieux pays jurassien. Ce fut véritablement la préoccupation principale. [...] Les discussions revinrent sans cesse sur le problème : comment survivre sur le territoire jurassien «d'avant les plébiscites ?¹³*

Le processus de consultation

Devant l'échec des démarches communes, l'ADIJ va progressivement opter pour une réflexion qui lui soit propre. Le résultat du plébiscite de 1975 accélère la démarche. Le comité central décide de proposer à l'assemblée générale du 7 juin 1975 de poursuivre son activité jusqu'à la votation fédérale de 1978 et de demander la constitution d'une commission chargée d'étudier l'avenir de l'ADIJ. Cette commission devra examiner trois possibilités : le maintien sans changement de l'association, le maintien avec réforme de ses structures (création de sections, limitation de ses activités sur une partie du territoire) ou la dissolution¹⁴.

La proposition est acceptée avec un complément de mandat, soit l'établissement de relations avec les institutions et administrations du nouveau canton. La Commission «avenir» de l'ADIJ est donc constituée et tient sa première séance le 26 février 1976 à Moutier. Elle est composée de Henri Cuttat, Marcel Gallina, François Lachat, Roger Monnat, Ernest Parietti, Pierre Paupe, Georges Rais, André Salomoni, Frédéric Savoye et Marianne Troehler. Elle fonctionnera jusqu'à l'assemblée générale de novembre 1979.

L'essentiel de son travail consiste en fait à lancer une consultation à large échelle auprès de différentes instances et personnalités internes et externes sur la question de savoir si l'ADIJ a encore sa carte à jouer dans les nouvelles structures qui se mettent en place.

Elle organise ainsi, dès juin 1976, des rencontres d'information avec l'Association des responsables politiques du Jura bernois, l'ARP. La commission «avenir» ne cache pas sa méfiance à l'égard de cette institution qui, sans aucune consultation, a constitué trois commissions (économique, aménagement et affaires sociales) relativement proches de

celles de l'ADIJ. L'activité de l'ARP est ressentie comme une tentative de reprise à son compte de l'expérience de l'ADIJ¹⁵.

Par ailleurs, un avis de droit est demandé à M^e Jacques Saucy, à Delémont, sur les implications juridiques d'une suspension temporaire des activités de l'ADIJ. La conclusion de M^e Jacques Saucy reste mitigée sur les possibilités existant pour une mise en veilleuse et il propose avec Yves Maître un projet de restructuration allant dans le sens d'une structure fédérative.

Différentes personnalités politiques, comme Robert Bauder, Alain Charpilloz ou Francis Rubin, sont également consultées.

En lien avec la commission «avenir», la direction de l'ADIJ lance aussi une consultation interne. Elle organise le 12 juillet 1977 un séminaire d'une journée avec les présidents de commissions sur les bords du Doubs. Plusieurs solutions sont examinées à cette occasion: dissolution, mise en veilleuse, déplacement dans le Nord, transformation en amicale, organisation tripartite, création d'un organisme bicaméral, réorganisation des commissions.

Les présidents rejettent l'ensemble de ces solutions et se prononcent largement pour le maintien de l'ADIJ, moyennant une réorganisation des commissions (révision des thèmes d'intervention).

Chaque président est alors chargé de procéder à une consultation interne de sa commission et à rédiger un rapport sur ses activités. L'opinion des commissions corroborera la décision du séminaire.

Fin 1977, le président Frédéric Savoye lance aussi un appel à tous les membres de l'ADIJ leur soumettant un questionnaire sur l'avenir de l'association. Plus de quatre cents réponses parviennent au secrétariat avec une majorité nettement favorable à la poursuite des activités de l'ADIJ.

Si l'avis de la base semble clair, les membres de la commission «avenir» ont beaucoup plus de peine à arriver à un consensus. Les opinions divergent souvent et évoluent au gré des événements. D'une manière générale, on sent néanmoins dans les débats une position plus pessimiste que celle des membres, et l'impression dominante est que l'association est condamnée à disparaître à plus ou moins brève échéance. Finalement, après deux ans de travail, la commission n'arrive pas à dégager de position unique et, invoquant «la situation actuelle, insuffisamment décantée», elle propose à l'assemblée générale du 20 mai 1978 de «reporter à 1979 toute décision concernant l'avenir de notre association». Elle affirme néanmoins que «sous sa forme actuelle, l'ADIJ ne pourra pas subsister et qu'en tous les cas une réforme de structures s'avérerait nécessaire.»¹⁶ L'assemblée générale acceptera cette proposition et attend donc le vote du 24 septembre 1978 et ses conséquences pour avancer dans la réflexion.

La décision du maintien

A partir de cette assemblée les événements extérieurs se bousculent et la direction est amenée à sortir quelque peu de sa réserve. Outre une poursuite du processus de consultation externe, elle crée, parallèlement à la commission «avenir», un groupe «Mémoire», dont la première séance a lieu le 17 août 1978. Il est composé de Frédéric Savoye, Roger Schindelholz, Gabriel Nussbaumer, Jean-Claude Crevoisier et Bernard Prongué. Les tâches de ce groupe sont doubles: il s'agit d'abord de rédiger une lettre à l'intention des deux gouvernements cantonaux, affirmant la volonté de l'ADIJ d'exister dans les nouvelles structures. Ensuite, d'établir un mémoire réunissant les arguments favorables à un maintien de l'association et esquissant les principales modifications structurelles à envisager pour la suite. Ceci dans le but, notamment, de motiver les membres à poursuivre leurs activités.

Les contacts extérieurs

Les lettres sont envoyées le 29 août 1978, l'une au Conseil exécutif du canton de Berne, l'autre au bureau de l'Assemblée constituante jurassienne. *Nous désirons par cette lettre vous informer de nos dispositions d'esprit et des mesures que nous avons prises afin d'être prêts à discuter en temps utile des nouvelles formes de collaboration qui ne manqueront pas de s'établir avec vous et avec les différents services cantonaux.*¹⁷

Aucune réponse ne viendra de la part du canton du Jura. Une nouvelle sollicitation (5 mars 1979) débouchera sur un entretien avec Jean-Pierre Beuret, ministre de l'Economie, le 2 avril 1979 qui conduira à la décision du 6 avril 1979, dans laquelle le Gouvernement de la République et Canton du Jura *autorise l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) à poursuivre son activité sur le territoire de la République et Canton du Jura, à titre transitoire jusqu'au 31 décembre 1979. Jusqu'à cette date, l'Association sera subventionnée pour la part incomptant au nouveau canton, selon le principe appliqué en 1978 par le canton de Berne.*¹⁸

Pour le canton de Berne, les suites sont particulièrement confuses et mouvementées. Le 4 octobre 1978, une réponse de Kurt Meyer, président du Gouvernement bernois, parvient à l'ADIJ mentionnant le fait que la lettre a été transmise à la Direction de l'économie publique pour examen des possibilités de collaboration. Aucune réponse ne viendra jamais de cette Direction.

En revanche, le 29 novembre 1978, l'ADIJ reçoit une lettre du Conseil exécutif annonçant la fin de tout soutien financier: *Tenant compte de la fondation du canton du Jura et conformément à la décision N° 111*

prise le 27 mai 1978 par la Fédération des communes du Jura bernois, des subsides de l'Etat ne seront plus versés à l'ADIJ à partir de fin 1979. Aucune consultation, ni information préalables n'avaient été faites concernant cette décision.

La direction de l'ADIJ demande alors (5 mars 1979) une entrevue avec le Conseil exécutif. La demande sera transmise (4 avril 1979) par le Conseil exécutif à la Fédération des communes du Jura bernois, avec mission pour celle-ci de prendre contact avec l'ADIJ. Une situation embarrassante pour la FJB qui venait de refuser par ailleurs (20 février) une demande de rencontre de la part de l'ADIJ. Finalement, sur l'insistance de l'ADIJ, une rencontre avec la FJB peut avoir lieu le 14 mai 1979.

Contre toute attente, la séance se déroule dans une ambiance tout à fait cordiale. Il en ressort que pour la FJB l'idéal serait de faire de l'ADIJ une association dépendant de la FJB et ne travaillant que sur le territoire du Jura bernois. Elle pourrait ainsi continuer à être reconnue comme Chambre d'économie publique. L'ADIJ, après consultation interne, n'accepte pas cette proposition et soumet à la FJB une contre-proposition: créer une commission économique pour le Jura bernois, dont les membres seraient désignés par la FJB, mais appartiendraient à l'ADIJ. La direction de la FJB entre en matière et un projet de convention est élaboré. Il est accepté par le comité central de l'ADIJ et soumis au conseil de la FJB le 10 décembre 1979. Celui-ci le refuse et préconise la création d'une chambre indépendante, la Chambre d'économie publique (CEP), qui sera mise sur pied en 1980 et dont un premier projet avait déjà été présenté en septembre 1978.

En septembre 1979, au moment où se déroulent ces négociations, l'ADIJ prend connaissance par hasard du contenu d'une lettre de la Délégation du Conseil exécutif pour les affaires jurassiennes datée du 10 août 1979 mentionnant que: «L'activité d'intérêt public exercée jusqu'au 31 décembre 1978 par l'ADIJ est prise en charge par une institution en voie de création par la FJB.»¹⁹

Il faudrait, pour y voir plus clair, étudier en détail l'évolution des relations et décisions intervenues entre le Gouvernement bernois et la FJB, ainsi que les rapports de force internes à la FJB, mais on peut cependant affirmer que dès 1978, la tendance dominante de la base de la FJB allait manifestement dans le sens de créer des structures nouvelles à l'échelle du Jura bernois remplaçant totalement l'ADIJ, et cela sans consultation de cette association. Au mieux, l'intervention de l'ADIJ contribuera à suspendre momentanément ce processus, en aucun cas à l'éviter.

La même attitude se retrouve au sein de la Seva, dont l'ADIJ est membre fondatrice. Représentée au comité directeur par son président, l'ADIJ établit, dès 1978, des contacts informels avec cette institution dans le but de savoir si elle allait pouvoir encore bénéficier d'un soutien financier.

Fin 1978, deux possibilités sont soumises à la réflexion de la direction de l'ADIJ par Henri Huber, alors président de la Seva et membre d'honneur de l'ADIJ: soit une réduction de la subvention de moitié pour une activité bi-cantonale, soit un financement complet pour une activité strictement confinée au Jura bernois. La préférence de la Seva allant à cette seconde solution.

Parallèlement, la Seva demande un avis de droit, dont il ressort que: «Les statuts de la Seva ne permettent pas à ses membres d'exercer une activité en faveur d'un territoire ou de population hors du canton de Berne» et que «la qualité de membre s'éteint dès que ces conditions ne sont plus remplies.»²⁰

«Oubliant» la proposition faite auparavant, la Seva laisse alors à l'ADIJ un délai de réflexion fixé à fin 1979 pour présenter de nouveaux statuts attestant d'une activité limitée au canton de Berne. Compte tenu des négociations menées au même moment avec la FJB, une demande de prolongement du délai est soumise à la Seva le 30 novembre 1979. Cette demande est refusée, la Seva s'appuyant notamment sur le contenu de la lettre de la Délégation du Conseil exécutif pour les affaires jurassiennes datée du 10 août 1979 annonçant la création d'un nouvel organisme. L'échec des négociations avec la FJB prive définitivement l'ADIJ de toute proposition et la Seva l'exclut de son statut de membre en 1980 pour la remplacer par la CEP.

Il s'ensuit un échange de lettres qui conduira la Seva à adopter une solution transitoire. Elle accorde, pour l'année 1980, une moitié de la subvention à l'ADIJ et l'autre à la CEP. L'ADIJ n'en reste pas là, elle refuse son éviction, ainsi que les modalités dans lesquelles elle a été prononcée, et continue d'évoquer la possibilité offerte en 1978 d'une solution bi-cantonale. Elle entame une action en justice qui ne trouvera de terme qu'en 1986. L'ADIJ y perdra effectivement le statut de membre, mais obtiendra un montant de Fr. 200000.– pour les activités déployées dans le Jura bernois.

De l'ensemble de ces démarches, on peut considérer que, du côté des instances officielles, la situation à fin 1979 est relativement peu favorable à l'ADIJ. Dans le canton de Berne, les décisions vont dans le sens de supprimer toute possibilité d'action, alors que du côté du canton du Jura, les relations sont certes plus ouvertes, mais la décision adoptée n'a qu'une valeur transitoire et aucune garantie n'est donnée pour la suite.

Très concrètement, et quelle que soit l'attitude des autorités, l'ADIJ voit par ailleurs une bonne partie de ses activités reprises par les deux cantons ou par de nouvelles associations. Le 31 mars 1978, la Direction cantonale des œuvres sociales du canton de Berne retire tous les mandats accordés à la commission sociale, ce qui entraînera la suppression du commissariat d'enquête de l'ADIJ. Les questions liées à l'aménagement du territoire sont reprises par les offices cantonaux. De nouvelles

associations, de tourisme pédestre, de protection des sites et de la nature voient le jour au sud, comme au nord dès 1980. L'action en faveur de la Transjurane, un objet historique et symbolique pour l'ADIJ, est reprise par le canton du Jura. Le terrain d'action de l'ADIJ se réduit donc comme peau de chagrin.

La réflexion interne

Face à cette évolution et à la confusion qui règne dans les contacts avec l'extérieur, la réflexion interne ne s'avère pas évidente.

Au niveau des membres, il faut relever le mouvement de démissions qui s'amorce à partir de 1976, notamment à cause de la défection progressive des communes et membres individuels du Jura bernois. Reproduisant l'attitude des autorités, plusieurs membres pro-bernois de l'ADIJ ne voient plus d'intérêt à maintenir l'association et place l'avenir du Jura bernois dans la création d'institutions propres qui rompent définitivement avec le futur canton du Jura. L'ADIJ n'a donc plus de sens à leurs yeux en tout cas tant qu'elle continue à défendre une position unitaire. Celle-ci est perçue comme une adhésion aux thèses séparatistes. Ce sentiment de rejet est renforcé par les collaborations qui s'instaurent avec le canton du Jura et par la représentation historiquement plus importante des districts du Jura nord dans les commissions, interprétée dès ce moment en termes d'hégémonie et de conquête. Le désengagement progressif des partisans pro-bernois ne fait qu'accentuer ce déséquilibre. Toutes les commissions et groupes de travail peineront à trouver des représentants du Jura bernois. Le recrutement dès 1978 de nouveaux membres politiquement actifs dans le camp autonomiste entretient et conforte auprès du Jura bernois l'image d'une association considérée désormais comme essentiellement jurassienne, bien qu'aucune déclaration officielle n'ait jamais été faite dans ce sens.

Les défections n'interviennent pourtant pas que dans le sud. Certains Jurassiens du nord commencent également à se désintéresser de l'ADIJ préférant miser sur les nouvelles structures du canton du Jura.

Une partie des membres se met donc progressivement à douter de l'intérêt de poursuivre les activités de l'ADIJ. La consultation de 1977 laisse pourtant supposer qu'une majorité de la base reste attachée à son maintien.

Au sein des instances de direction, les positions sont assez peu claires. D'un côté, le groupe «Mémoire», à la demande de la direction, développe un dossier approfondi en vue du maintien de l'ADIJ, faisant des propositions pour une révision de ses structures. Un rapport est remis début 1979. L'idée fondamentale, qui sera reprise par la suite, est de maintenir le principe d'une seule association, mais de modifier le

comité central en créant deux collèges, l'un représentant le canton du Jura, l'autre le Jura bernois. Une révision des statuts allant dans ce sens est également proposée.

La commission «avenir» et la direction vont quant à elles plutôt vers la dissolution, notamment en raison de l'évolution des relations avec les deux cantons et des multiples avis récoltés à l'extérieur. Suivant la proposition de M^e Jacques Saucy, Frédéric Savoye commence par présenter à la commission «avenir» un projet de fédéralisation de l'ADIJ. Il sera rejeté, parce que jugé trop complexe à réaliser. Il développe alors un rapport dit «Partage» qui propose une suspension des activités de l'ADIJ pour deux ans et l'étude d'un partage des biens entre des institutions nouvelles à définir. Soit une forme de dissolution progressive de l'ADIJ.

Début 1979, le rapport du groupe «Mémoire» et le rapport «Partage» sont soumis à la conférence des présidents, à la commission «avenir» et au comité central.

Les présidents des commissions se prononcent pour le maintien de l'ADIJ et rejettent le rapport «Partage». La commission «avenir» et le comité central proposent non pas un partage ou une dissolution, mais une mise en disponibilité de l'ADIJ pendant trois ans. Un délai durant lequel la continuité des activités serait assurée sous une forme réduite, mais qui laisserait la possibilité de poursuivre la réflexion. Il s'agit pour eux de reporter, une fois encore, la décision.

La divergence déjà manifeste durant les années précédentes entre la position de la base (membres et commissions) et les organes de direction perdure donc au moment crucial du choix.

Dans la séance de préparation de l'assemblée générale de 1979, la direction propose au comité central que l'assemblée se prononce sur trois possibilités de maintenir l'ADIJ: la fédéralisation, la réorganisation interne (création de comités directeurs régionaux), la mise en disponibilité. Cette proposition est totalement revue. Manifestement, il existe une très grande crainte face à la réaction de la base. Dans quelle mesure l'unanimité quant au maintien de l'ADIJ est-elle acquise? Un consensus sur l'une des trois options peut-il être dégagé? Le comité central en doute, ne serait-ce qu'en considérant les difficultés de la direction et de la commission «avenir» à prendre position.

Le comité central décide finalement de ne pas aborder les questions de réformes structurelles et de proposer à l'assemblée un simple vote de confiance où la question posée sera la suivante: «Acceptez-vous le maintien de l'ADIJ, quitte à ce que ses statuts et activités soient revus?» C'est une option où le risque est minimal, puisque le vote est consultatif. Il laisse notamment, en cas de vote négatif, la possibilité de présenter un contre-projet.

Le 6 octobre 1979, à Saint-Ursanne en présence de 159 membres, et dans une ambiance relativement tendue (la commune avait été chargée

de veiller à éviter toute manifestation, les auditeurs extérieurs avaient été réduits au maximum), Frédéric Savoye entame un plaidoyer de près d'une heure et demie en faveur de la poursuite des activités de l'ADIJ, avant de passer à la discussion et au vote. Manifestement, à ce moment-là, au vu de l'importance de l'argumentaire, il est loin d'être sûr de l'emporter. Il rappelle à cette occasion trois points qui finalement s'éloignent assez peu de la position de 1974 :

1. Les buts de l'ADIJ ont toujours été économiques et la réflexion sur son avenir est à situer à ce niveau-là et non au niveau politique ;
2. Considérés sur ce plan, non seulement les sept districts partagent les mêmes intérêts, mais la situation est telle qu'il s'avère essentiel de les penser en termes de *région économique* et de *développement économique régional*, plutôt qu'en termes de frontière politique ;
3. Dans une réflexion régionale, l'ADIJ a une expérience à apporter, un rôle essentiel à jouer :

Nous vivons aujourd'hui l'une des périodes les plus difficiles de l'histoire économique de nos régions. Non seulement la conjoncture est ralentie, mais encore sommes-nous arrivés à un stade de totale remise en question de nos activités économiques. Privée de centre de décision important et de pôle urbain, à l'écart de la zone de grande industrie la région jurassienne devra affronter de difficiles problèmes de restructuration, de redimensionnement et parfois de survie économique. A cet impact économique négatif s'ajoute encore une situation politique qui divise une région déjà marginalisée. Dans ce contexte, où se trouve finalement l'intérêt de chaque femme et de chaque homme de ce pays ? [...] En fait l'intérêt de chacun (individu, entreprise, syndicat, corporation publique, associations diverses) rejoint l'intérêt général, à savoir : éviter qu'une frontière politique ne devienne une frontière économique, qui accentuerait encore les facteurs négatifs qui pèsent déjà lourdement sur une région marginalisée [...]. L'ADIJ est l'une des seules et sans doute la plus importante association permettant, sur le plan économique, une véritable défense des intérêts régionaux ainsi qu'une activité politique de promotion.²¹

Frédéric Savoye développe ensuite les directions que peuvent prendre les activités de l'ADIJ à l'échelle régionale dans les trois grands secteurs qui sont historiquement les siens, soit les transports, l'économie et le social.

En matière de politique des transports : *L'ADIJ, en sa qualité d'institution intercantonale, peut veiller à une politique véritablement régionale des voies de communication. [...] L'ADIJ peut en effet [...] éviter une double catastrophe : une marginalisation plus grande de la région jurassienne et une rupture des communications harmonieuses entre les districts jurassiens.*

Sur le plan économique, Frédéric Savoye voit pour l'ADIJ un rôle d'information, de concertation et de revendication dans les processus de décision cantonaux ou fédéraux en matière de politique économique. Il s'agit également pour elle de veiller à ce que la notion de région économique jurassienne garde de sa consistance, par la mise en place d'une centrale d'information et de documentation, notamment statistique, sur la situation des sept districts. Elle peut également participer au développement d'une politique de recherche et de prospective à l'échelle régionale.

Dans le domaine social enfin: «Ni le Jura bernois, ni la République et Canton du Jura ne peuvent assumer à eux seuls et d'une manière indépendante la prise en charge de tous leurs problèmes sociaux.» Frédéric Savoye évoque la création possible par l'ADIJ de deux offices sociaux, de services sociaux régionaux, la mise sur pied d'actions de formation permanente des travailleurs sociaux, ainsi que la constitution d'un centre de documentation, d'information et de coordination en matière de politique sociale.

Enfin, Frédéric Savoye relève que le maintien nécessitera une restructuration interne et il conclut, non sans avoir éludé la question du financement de l'ADIJ, que: *Le comité central de l'ADIJ est d'avis que l'association doit être maintenue [...], car elle répond à un intérêt public qu'aucun ne peut lui contester. Une fois le temps des passions passé, les Jurassiens de toutes tendances trouveront dans l'ADIJ l'organisation indispensable au maintien des échanges, à la poursuite de leur développement économique et à la recherche de solutions aux problèmes qu'ils rencontrent.*

Dans quelle mesure le public présent devait-il être encore convaincu? Il est difficile de le dire. En tout état de cause, si tel était le cas, le discours fut efficace, puisque, après un débat serein et une réduction des termes de la question au seul maintien ou non de l'association (sans référence aux modifications structurelles), le vote sera largement favorable (151 oui, pour 8 abstentions).

Frédéric Savoye conclura alors cette rencontre par un appel aux nouvelles institutions: *Comme l'ont désiré ses fondateurs, l'ADIJ, en raison de l'identité des problèmes posés aux différentes régions jurassiennes, tend la main et offre franchement et sincèrement ses services, ses connaissances et son expérience au canton du Jura, à la Fédération des communes du Jura bernois, aux régions Inter-Jura, Centre-Jura, Bienne-Jura, à tous ceux qui sont placés devant cette réalité qui a suscité la création de l'ADIJ le 23 mars 1925, réalité toujours actuelle: contre-carrer la marginalisation géographique et économique.*

La restructuration

Sur la base du vote de l'assemblée générale de Saint-Ursanne, une commission de restructuration se met en place. Elle tient sa première séance à Moutier le 26 mars 1980. Elle est composée de Jean Christe, Marcel Houlmann, Jean Jobé, Georges Morand et Roland Schaller. Son mandat est de proposer aux autorités de l'ADIJ une formulation des activités et des statuts de l'association tenant compte de la nouvelle situation. Son rapport est déposé en septembre et publié dans le numéro de novembre des *Intérêts de nos régions*. Les membres sont encouragés à émettre leur avis.

La définition des objectifs généraux donnée par les auteurs du rapport s'inspire largement des propos de Frédéric Savoye à Saint-Ursanne, mais les ambitions sont revues à la baisse. L'accent est mis sur *le rôle d'animation et de collaboration* que doit endosser l'ADIJ à l'échelon jurassien. «Aujourd'hui comme hier, l'ADIJ doit continuer à jouer son rôle d'animation et doit être l'agent de coordination et le centre de collaboration de la région jurassienne, sur le plan socio-économique, tout en attachant une importance particulière aux activités des organismes mis en place par les cantons.»²² L'ADIJ est désormais considérée comme une sorte d'organe de liaison entre les différentes parties du Jura. L'aspect groupe de pression et de consultation passe au second plan au profit d'une démarche d'échanges, de débats et d'information visant à préserver l'existence de l'entité jurassienne aux yeux de l'extérieur, comme de l'intérieur. L'ADIJ retrouve en fait son rôle premier, soit celui qui a consisté à faire émerger une communauté d'intérêts et à créer cet espace d'échange.

En termes de structures, cette nouvelle orientation repose sur l'activité de trois instances :

- les commissions, dont le nombre et les missions sont revus ;
- un office de documentation, essentiellement statistique, sur la situation économique de la région ;
- un bureau de coordination chargé de mettre en place des débats, des rencontres entre les différents représentants de l'ensemble du Jura.

La commission propose également une révision des statuts qui s'inspire du travail réalisé par le groupe «Mémoire». Elle préconise la division du comité central en deux collèges et une modification formelle : la suppression du mot «Jura» au profit de l'utilisation du terme de district pour délimiter l'aire géographique de référence. Cette modification est révélatrice de la volonté de l'ADIJ de supprimer toute confusion possible avec le nouveau canton du Jura et trahit son souci de trouver une formulation politiquement neutre. L'ADIJ évite l'usage d'expressions fortement connotées à l'époque, comme «Jura sud», «Jura bernois»,

«Jura historique» ou encore «Jura méridional». La mention des districts supprime en même temps toute référence à l'existence d'une frontière et permet de garder l'idée d'une entité.

Une modification est également proposée dans la liste des domaines d'intervention de l'ADIJ. Certains terrains d'action jusque-là privilégiés, comme les problèmes communaux, l'aménagement du territoire ou la protection de la nature et des sites disparaissent de la liste ou passent au second plan. D'autres secteurs (informatique), au contraire, font leur apparition traduisant une vision prospective de la part de la commission.

Ces changements résultent d'un important travail de réflexion sur les possibilités d'action qui pouvaient encore exister à l'époque, dans le contexte d'alors et avec l'expérience directe qui était celle de l'association.

Aucune solution n'est proposée sur le plan financier, alors qu'au moment où le rapport est rédigé, le canton du Jura annonce une réduction de ses prestations de Fr. 15000.– à Fr. 8000.– pour 1980 et que le soutien du canton de Berne et de la Seva sont définitivement perdus. C'est certainement la plus grande lacune de tout ce processus de réflexion, qui ne manquera pas de devenir un réel problème quelques années plus tard.

La proposition de restructuration est soumise à la discussion dans la séance extraordinaire de Moutier en 1981. L'ensemble sera accepté sans modification essentielle. Au cours de cette même assemblée, un nouveau comité central et un nouveau président seront élus. L'ADIJ arrive donc ainsi symboliquement au bout d'une première phase de remise en question. Une page est tournée. Elle peut désormais repenser la suite de son activité et réinvestir dans de nouveaux projets.

Volonté d'exister et réorientation (1981-1992)

Un nouveau discours

L'entrée en fonction de la nouvelle direction marque incontestablement un changement de discours. Le nouveau président Roland Schaller expose à Moutier en 1981 le programme de l'ADIJ pour la décennie quatre-vingts en des termes inconnus jusque-là au sein de l'association.

Nous avons relevé que les structures mises en place par les collectivités constituées devaient permettre l'extension de pouvoirs et de contrôles donnant aux cantons une meilleure maîtrise du pilotage à effectuer aujourd'hui, en rapport avec les buts définis par ces ensembles.

Mais nous avons aussi souligné qu'une association comme l'ADIJ, libre de toutes contraintes bureaucratiques, plus proche des pulsions d'une région et animée de la volonté de trouver des solutions nouvelles, est plus à même que les organismes étatiques de poser un diagnostic quant aux besoins réels, de soutenir avec conviction les transformations à conduire et de définir le sens de la marche au niveau d'une région.

Il est en effet manifeste que l'ADIJ peut offrir un espace commun pour l'action et la réflexion, rassembler les intérêts éparpillés autour d'une idée-force et exprimer les enjeux économiques et sociaux.

[...] Les pouvoirs que nous avons de rassembler, d'influencer et d'innover, se situent ainsi sur un registre différent des pouvoirs politiques, économiques et sociaux. En effet, nous sommes un contrepoids face aux abus auxquels, dans une société libérale, peut conduire la loi de la rentabilité, notamment si elle pèse sur une région de façon disproportionnée à ses effets positifs, ou face aux rapports de force sur le plan social, qui peuvent s'exercer au détriment de l'ensemble sur lequel nous exerçons notre activité.

Par ailleurs, nous sommes aussi un contrepoids irremplaçable face aux risques que font courir les rigidités bureaucratiques, favorisées par le recours à l'intervention de l'Etat, en raison de la complexité croissante des problèmes à résoudre, la difficulté de leur donner des solutions par un autre biais que celui de décisions hégémoniques prises par des organismes mis en place par l'Etat.²³

Si l'ADIJ avait exercé l'essentiel de son influence dans le cadre des instances officielles, la nouvelle orientation tend plutôt à s'affirmer face aux administrations en place et à miser sur sa souplesse et son indépendance pour offrir un espace neutre de rassemblement, d'innovation et d'échange. Il ne s'agit plus tant de se définir avec ou contre, mais autrement. La nature même de l'action à mener n'est cependant pas toujours très claire. Roland Schaller y intègre la notion de «pouvoir régional» qui doit se construire non seulement à l'échelle économique et politique, mais aussi en termes de «solidarités suffisamment ressenties», «d'engagements librement acceptés» à l'égard de projets porteurs d'avenir. Le rapport d'activité de 1982-1983 mentionne que: «... le terme d'*animateur socio-économique* de la région jurassienne convient bien à une définition de notre rôle»²⁴, alors qu'en 1984, Roland Schaller considère qu'«il revient à notre association de favoriser l'esprit d'ouverture et d'avant-garde.»²⁵

On sent une réelle volonté d'insuffler à l'association un nouvel esprit, mais aussi une part de tâtonnement quant à la manière d'y donner forme. Une caractéristique que l'on retrouve dans la définition des programmes d'activités des commissions. En 1981, on peut lire que la commission économique et des affaires conjoncturelles veut endosser *un rôle d'animation*, que la commission des transports examinera la *situation régionale*.

nale. La commission sociale tentera, elle, «de coordonner les mesures à prendre et de faciliter les *échanges entre régions*.» Elle veut être «au service de tous les travailleurs sociaux de la région.» Le bulletin est présenté comme «le véritable *trait d'union* entre l'association, ses membres et l'extérieur.» Région, animation, échange, trait d'union, innovation, ces termes deviennent de vrais leitmotive pour l'association. Les projets concrets peinent pourtant à émerger, ce que Frédéric Savoye ne manquera pas de faire remarquer lors de l'assemblée générale de 1981.

Point de vue

Pour une association confrontée aux forces centrifuges qu'impliquait la partition du Jura, et qui devait retrouver ses marques, il fallait d'abord mettre en place sa restructuration. Il s'agissait aussi de démontrer concrètement qu'il était possible d'expérimenter une stratégie d'alliance sans pour autant perdre son âme, quand bien même toute collaboration ou coopération n'était pas dans l'air du temps.

L'objectif n'était pas de contester les nouvelles structures constituées par les collectivités publiques, qui permettaient l'extension de pouvoirs et de contrôles donnant une meilleure maîtrise du pilotage à effectuer. Dans ce sens toute politique cantonale n'était pas nécessairement en cause si on cherchait à déterminer, au niveau d'une région, ce qui était en retard et ce qui devait être porteur d'avenir. Il convenait avant tout d'être en phase avec la réalité quotidienne, de poser des diagnostics et de suggérer des solutions, une fois définies les transformations à conduire. En effet, s'il est un domaine où les prévisions sont déterminées par les préjugés ambients, on les trouve souvent dans les organismes mis en place pour mener une politique, et dont les servants sont pourtant réputés avoir le goût de la rationalité.

Que pour des raisons politiques, la région jurassienne ait été constituée en deux entités n'a rien changé aux données de base: l'essor socio-économique du Jura historique exigeait toujours que soient réunies les conditions matérielles. Mais il en allait aussi de l'existence de qualités intellectuelles, telles que l'esprit prospectif, susceptible d'être garant de la réussite d'un développement pouvant si possible prendre en compte la couverture de l'ensemble d'une région périphérique.

Roland Schaller, ancien président de l'ADIJ, septembre 2000.

Une mise en pratique difficile

Les déclarations d'intention se heurtent de fait à une réalité financière qui freine considérablement le développement de tout projet effectif. L'association accuse en effet en 1981 un déficit de Fr. 44000.–, lié à la suppression des subventions SEVA et à une baisse de l'apport du canton du Jura. Pour la première fois depuis le début du processus de réflexion, les membres de la direction se retrouvent confrontés très directement

aux conséquences de la nouvelle situation et ils ne peuvent que constater l'inadaptation de leur fonctionnement et de leur structure. La question financière, longtemps éludée, devient prioritaire. Une première restructuration interne est engagée entre 1981 et 1984, qui va conduire à des coupes drastiques au niveau de l'administration: les dépenses de matériel sont réduites au maximum, les salaires sont comprimés, les honoraires et jetons de présence sont réduits, les dons et subventions suspendus, les cotisations des membres augmentées, l'appartenance à d'autres associations limitée, etc. Il est difficile dans ces conditions d'envisager un développement effectif des activités. D'autant plus que le fonctionnement des commissions doit lui-même être revu en fonction des décisions de la commission de restructuration. Il s'agit d'abord de leur redonner vie, après quelques années de mise en veilleuse. Durant ces trois ans, l'activité reste donc très modeste. La direction choisit une orientation de type documentaire, demandant aux commissions de rédiger des dossiers sur des sujets d'actualité, ce qui constitue une manière de reprendre contact avec le terrain. On voit ainsi paraître un bilan sur la situation économique de la région, des dossiers sur l'impact écologique de la Transjurane, sur l'introduction de l'horaire cadencé, sur un service social régional. Ces recherches font pour la majorité l'objet d'une publication dans le Bulletin. La commission de protection de la nature et du patrimoine s'efforce quant à elle de poursuivre deux anciennes activités: la réfection et la mise en valeur du Martinet de Corcelles, ainsi que le secrétariat du Musée rural des Genevez.

Il faut attendre 1984 et le retour d'un certain équilibre financier pour voir redémarrer des projets de plus grande envergure. La clôture, en 1986, de l'action judiciaire menée contre la SEVA et l'apport financier qui a suivi, sera un coup de pouce salutaire. Signe de ce renouveau qui durera jusqu'en 1989, la création d'une nouvelle commission, la commission informatique, qui va déployer une activité particulièrement importante. Entre 1984 et 1989, l'ADIJ développe son action dans trois directions essentielles.

L'information, la documentation, la formation

Elle travaille à la concrétisation du souhait émis par la commission de restructuration de créer un centre d'information sur le plan économique. L'idée est de constituer une banque de données réunissant les informations disponibles et de publier un annuaire statistique régional. La réalisation de ce projet se trouve néanmoins largement dépendant de la possible acquisition d'un équipement informatique et de l'engagement d'une personne pour remplir ce mandat, et donc des investissements que

l'association est prête à réaliser dans ce domaine. Celle-ci consentira à ces efforts quitte à replonger pour quelques années dans les chiffres rouges. Fin 1984, le premier *Annuaire des statistiques jurassiennes* peut ainsi voir le jour, grâce au travail de Jean-Paul Bovée engagé pour la constitution de la base et de la banque de données. Plusieurs compléments à l'Annuaire sont publiés jusqu'en 1988. La réussite de cette entreprise pousse la commission économique à étudier la possibilité d'élaborer un indice conjoncturel qui serait publié régulièrement. L'ADIJ se met en relation avec l'Institut d'études conjoncturelles, le KOF, de l'Ecole polytechnique de Zurich. Cette collaboration permet d'aboutir à une première parution en 1991. Dès mars 1992, la revue trimestrielle *Jura-Baromètre conjoncturel* est mise à la disposition des professionnels, alors que le deuxième volume de l'Annuaire statistique est en projet.

Afin d'offrir une base de réflexion générale sur des sujets d'actualité, plusieurs dossiers sont également réalisés dans la ligne de ce qui avait été initié durant les années précédentes. Les sujets sont toujours très éclectiques, puisqu'on retrouve aussi bien des réflexions sur les nouvelles pauvretés, la qualité de la formation professionnelle, l'impact de Rail 2000 sur le Jura, la Transjurane, que sur le 2^e pilier, le Marché-Concours, ou encore sur la toxicomanie ou les aspirations des apprentis jurassiens.

Point de vue

«Il s'agissait de démontrer que l'ADIJ était utile à la région jurassienne et que son existence se justifiait indépendamment du clivage Jura/Jura bernois, encore très fortement sensible à l'époque. Cette preuve d'utilité devait être administrée grâce à la qualité des prestations de l'ADIJ.

De bonnes choses ont été réalisées en ce sens (soin voué au contenu du Bulletin, mise sur pied de cours et de séminaires, démarrage de la banque de données, notamment).

Le défaut de moyens financiers ne nous a pas permis de «tenir la distance». Il aurait fallu que nos prestations apportent immédiatement de nouvelles ressources financières à l'association, ce qui n'a naturellement pas été le cas: il faut du temps pour se faire reconnaître et apprécier...

L'appui du canton de Berne était nul, puisqu'il avait créé un organisme concurrent (la Chambre d'économie publique) qu'il finançait fortement. L'appui financier du canton du Jura était très modéré, en raison de la situation politique tendue du moment et de la méfiance de la nouvelle administration envers les «vieux machins».

C'est un grand regret de voir un concept bien conçu se heurter à un «mur» financier.»

Pierre-Alain Gentil, ancien secrétaire général de l'ADIJ, septembre 2000.

Dans le prolongement de ces travaux, la commission économique relance l'idée de cours de formation permanente (pour les artisans et commerçants, pour les cadres, etc.), alors que la commission informatique organise un colloque sur l'informatique, des journées d'études sur la publication assistée par ordinateur, sur les télécommunications. La commission sociale renoue quant à elle avec une ancienne pratique : la mise sur pied d'un colloque annuel sur un thème donné (la jeunesse, la flexibilité des relations entre partenaire sociaux, l'adoption d'enfants du tiers monde, etc.)

Le développement de projets

L'ADIJ se remet également au développement de grands projets, mais dans des domaines différents et avec des ambitions beaucoup plus modestes qu'auparavant. La commission informatique s'intéressera par exemple à l'introduction de l'informatique à l'école en participant à l'expérience-pilote réalisée dans les classes primaires du canton du Jura. Elle sera ensuite consultée par plusieurs communes sur l'introduction de l'informatique à l'échelle administrative et sera amenée de ce fait à développer des tâches de conseil. Elle suit également le projet de réseau télématique jurassien.

La commission de protection de la nature et du patrimoine met sur pied en 1989 la fondation pour le Martinet de Corcelles et lance la restauration des vieilles citernes de Raimeux en collaboration avec des classes d'apprentis des écoles professionnelles de Delémont et Moutier. L'opération se terminera en 1989.

Enfin, l'ADIJ soutient financièrement le développement de la radio locale Fréquence Jura.

L'animation

L'ADIJ tente aussi de donner consistance à son idée d'animation. La commission informatique met sur pied en 1988 et 1989 un concours de logiciels et crée un club d'utilisateurs des logiciels Framework et Dbase. Un club qui, après deux ans, volera de ses propres ailes sous le nom de Logiclub. Elle organise aussi un salon régional de l'informatique pour les architectes et les ingénieurs à Delémont.

Dans le domaine de la formation professionnelle, un concours pour apprentis est organisé trois années de suite. Des apprentis d'une branche particulière sont amenés à produire un objet original. Le premier essai, en 1984, se fera en collaboration avec l'Association des menuisiers,

charpentiers et ébénistes. Plusieurs autres corps de métier y participeront par la suite (les ferblantiers appareilleurs, les couturières, les dessinateurs en bâtiment).

Au travers de ces activités, l'ADIJ trouve des occasions de concrétiser sa volonté de renouvellement et de réaffirmer sa présence sur la scène jurassienne. L'augmentation du volume de travail qu'elles engendrent pose néanmoins de sérieux problèmes à un secrétariat très aminci et les coûts dépassent souvent les moyens disponibles. Le suivi des nouveaux mandats empêche le bon déroulement des affaires courantes, et une nouvelle remise en question doit intervenir dès 1989. *L'ADIJ a entrepris une réflexion sur le devenir de l'association, en tentant d'opérer un tri entre les activités traditionnelles de l'ADIJ, les perspectives offertes et les moyens humains et financiers à sa disposition. Cette réflexion s'est provisoirement conclue sur la constatation que l'ADIJ devait impérativement resserrer le champ de ses activités en déterminant mieux ses priorités.*²⁶ Il en ressort la redéfinition du secrétariat déjà mentionnée et une décision de restreindre les activités de l'ADIJ à *des priorités soigneusement définies, au lieu de vouloir couvrir l'ensemble des activités héritées de l'époque antérieure à 1979, au moment où les moyens financiers de l'ADIJ équivalaient au quintuple de ses ressources actuelles.*²⁷

Chaque commission est encouragée à recentrer ses activités sur une ou deux priorités et leurs effectifs sont renforcés et renouvelés. Un projet de révision du Bulletin n'arrive pas à se concrétiser et la parution reste ralentie (quatre parutions en 1991). Jean-Paul Bovée dans le rapport d'activité 1992 considère néanmoins qu'à cette date *le fonctionnement de l'association est désormais adapté aux moyens à disposition. On peut donc considérer que la période de transition est achevée et que nous avons créé les bases qui permettront de mener à bien les tâches entreprises et de déployer nos efforts dans de nouveaux domaines d'activité.*²⁸

Point de vue

«Un membre actif de l'association regrettant le démantèlement voulu de l'association m'a déclaré que l'ADIJ se devait impérativement de ménager sa monture, pour une traversée d'un désert qui pouvait durer une génération. A l'instar des organisations voulant survivre et œuvrer tant dans la République et Canton du Jura que dans le Jura bernois, il fallait s'armer de patience.

Maintenant que les «passions» et «la volonté de s'en tirer seul» ne dictent plus les lignes de conduite des autorités cantonales, peut-être que l'association retrouvera tout son élan.»

Roland Schaller, ancien président de l'ADIJ, septembre 2000.

Si le changement est donc patent à l'échelle du discours, la mise en pratique se révèle beaucoup plus difficile. L'apprentissage du fonctionnement de l'association dans ses nouvelles structures et dans le nouveau contexte régional n'est pas évident. L'ADIJ se doit de prouver qu'elle a encore une place et que la décision prise en 1979 était juste, mais elle ne dispose plus des moyens financiers qui lui permettraient d'investir dans de nouveaux projets. Elle se retrouve constamment prise en tenaille entre l'héritage historique qui est le sien (grandeur, pouvoir, large déploiement d'activités) et les contraintes qui sont celles d'une association devant constamment veiller à son équilibre financier. Concrètement, elle peine également à trouver des terrains d'ancrage où elle puisse réellement appliquer son programme. Les ponts avec les institutions du Jura bernois ne sont pas faciles à reconstruire dans un contexte qui reste axé sur la méfiance, voire l'ignorance réciproque. Du côté du canton du Jura, les relations sont plus ouvertes, mais les thèmes sur lesquels elle peut intervenir peinent à émerger. Il s'agit par ailleurs, conformément à son souhait, d'éviter de restreindre son activité aux seuls districts du nord. De fait, même si les publications, les dossiers statistiques ou de documentation s'efforceront toujours d'intégrer la situation de l'ensemble des districts, l'essentiel des projets concrets développés par l'ADIJ durant cette période le seront d'abord sur le territoire du canton du Jura (au mieux à Moutier) ou en collaboration avec des associations ou institutions du canton du Jura. L'ADIJ échoue partiellement dans sa volonté d'instaurer une plate-forme d'échange, de trait d'union entre les districts.

De nouvelles voies – une nouvelle image (1992-...)

Les années 1990 marquent un nouveau tournant dans la vie de l'association. Si la période précédente vivait sur une volonté militante de maintenir l'ADIJ, les orientations qui émergent désormais prennent une autre couleur.

L'esprit d'entreprise

L'efficacité, la souplesse

Teintées de pragmatisme, ces orientations reposent moins sur un idéal à atteindre que sur une prise en compte systématique de la situation effective de l'ADIJ et de ses possibilités. On voit dès lors surgir les termes d'efficacité, de rentabilité, de rationalisation ou d'objectifs. La

traditionnelle introduction au rapport d'activité du président cède la place à un bref constat: «Nous avons veillé au redimensionnement et à l'accroissement de l'efficacité et du rendement de nos activités associatives.»²⁹ Il en résulte donc un mode de fonctionnement nouveau, basé sur des programmes d'action et des budgets prévisionnels, un contrôle régulier des dépenses avec une comptabilité analytique, une élimination progressive de toutes les activités «gratuites» et la recherche systématique de collaborations, de soutiens ou de sponsors. A partir de 1995, presque toutes les activités sont développées en partenariat ou avec le soutien d'une autre association ou institution jurassiennes.

Après les difficultés des années précédentes, l'ADIJ veut prendre un nouveau départ basé sur un choix d'activités limité, mais maîtrisé, aussi bien dans la concrétisation, que budgétairement. Elle n'a d'ailleurs plus d'autre choix: en 1995, après un bref retour dans les chiffres noirs en 1994, le canton du Jura décide dans son programme d'économie de supprimer la subvention annuelle accordée à l'ADIJ et de la remplacer par des mandats ponctuels. Cette décision bouleverse à nouveau l'équilibre financier de l'association qui replonge dans une situation déficitaire jusqu'en 1998. L'époque où l'association était soutenue largement par les institutions publiques est cette fois définitivement révolue. L'ADIJ est désormais totalement indépendante. Ce changement n'est pas sans conséquence sur le contenu du travail du secrétariat: la recherche de fonds prend de plus en plus de temps et empiète parfois sur les autres activités, au point de devenir un réel problème actuellement.

Parallèlement, l'association mise sur la souplesse et l'écoute pour pouvoir saisir rapidement les opportunités qui se présentent et répondre aux besoins qui s'expriment. Ce sont les atouts principaux qu'elle souhaite développer par rapport aux administrations publiques et sur lesquels Roland Schaller avait déjà mis l'accent auparavant. L'ADIJ s'oriente dès lors vers un fonctionnement interne plus léger visant des actions ponctuelles liées à l'actualité ou à la demande. Suivie régulièrement par le secrétaire général, l'activité des commissions est tout particulièrement orientée vers ce type de fonctionnement privilégiant l'adaptabilité et la flexibilité. Dans le même esprit, l'ADIJ cherche surtout à donner l'impulsion qui permette la création de nouveaux organismes, s'efforçant ensuite de les rendre autonomes, plutôt que d'en assurer elle-même la gestion à long terme. Son rôle devient celui de facilitateur, de catalyseur de nouvelles énergies.

Une nouvelle image

Ce changement dans le fonctionnement interne s'associe également à un changement d'image. La direction de l'ADIJ entame dès 1994 une

réflexion visant à proposer une nouvelle présentation de l'association, qui inclut la refonte du Bulletin. Ce travail va relativement loin puisque, à un moment donné, est même envisagé un changement de nom pour l'association. La direction y renoncera finalement, mais les professionnels engagés créeront néanmoins une nouvelle plaquette de présentation et une nouvelle mise en pages du Bulletin, qui remodèlent complètement l'image de l'association.

Le contenu de la plaquette traduit bien ce nouvel esprit de l'ADIJ axé sur le dynamisme et l'activité. Graphiquement elle fait intervenir le signe agressif d'une flèche rouge montrant la direction à suivre (celle de l'ADIJ), alors que la mission de l'association y est déclinée sous la forme d'une série de verbes d'action: «écouter, conseiller, informer, orienter, rapprocher, promouvoir, fonder, former, moderniser». L'objectif général est défini comme étant d'«accroître la prospérité des régions jurassiennes». L'ADIJ mise résolument sur l'avance, le mouvement, le changement et réaffirme également sa force en se décrivant comme l'une des «principales plates-formes jurassiennes de dialogue, de réflexion et d'innovation.»

La mise en pages du Bulletin reprend le concept général de la plaquette, elle se veut «plus souple et plus dynamique.»³⁰

La promotion

Enfin, complément habituel aux efforts de rationalisation et au changement d'image, l'ADIJ engage une campagne de promotion et de relations publiques en vue de se faire connaître et d'acquérir de nouveaux membres. Cette démarche témoigne de la perte de notoriété et de la marginalisation qu'a connues l'association. Elle aurait été impensable dans le contexte de 1975, où elle était la seule référence existante dans le domaine économique. L'ADIJ apprend dès lors à se vendre, définissant son public et ses atouts. Elle s'adresse ainsi très clairement à l'élite de la région «chef d'entreprise, dirigeant, cadre, ingénieur, médecin, architecte, avocat, étudiant en fin d'études», auprès de qui elle cherche à se profiler comme un outil indispensable d'insertion sociale, d'information et de formation. Le membre potentiel est ainsi interpellé très directement: *Vous désirez favoriser votre insertion dans la région en établissant des contacts personnels dans les milieux influents de la vie économique et sociale, vous avez des décisions à prendre, professionnelles ou privées, qui vous imposent d'être vite et bien renseigné, vous souhaitez être constamment informé, par exemple sur les dernières évolutions des technologies de pointe ou sur l'actualité économique dans les régions jurassiennes.* Cette campagne va être développée à relativement large échelle, auprès des jeunes étudiants, auprès des clients, auprès des administra-

tions publiques, etc. Elle passe également par la création d'un site Internet. Ces efforts commencent à porter leurs fruits, puisque le nombre de membres est en hausse depuis 1997.

Un climat politique nouveau, la reconstitution du réseau

Le renouvellement de l'image de l'ADIJ se conjugue par ailleurs avec l'évolution du climat politique régional. Consultée en 1993 par la commission consultative du Conseil fédéral et des cantons de Berne et du Jura (Commission fédérale de médiation ou encore commission Widmer), l'ADIJ retrouve là une occasion de réaffirmer publiquement sa vocation régionale. «Il vaut la peine de rappeler que l'ADIJ a toujours exercé ses activités dans les six districts jurassiens, par-dessus les frontières cantonales, et cela avec succès.»³¹ A noter que le Laufonnais disparaît ici totalement du discours. Avec la publication du rapport Widmer en 1993, la signature de l'accord du 25 mars 1994 et la création de l'Assemblée interjurassienne, l'ADIJ retrouve un contexte favorable à la collaboration et à l'échange. L'acte sans doute le plus symbolique de ce changement d'état d'esprit réside dans le rapprochement de l'ADIJ avec la Chambre d'économie publique du Jura bernois en 1994. Une délégation de la direction rencontre en effet les représentants de la CEP: «afin de développer nos contacts et de déterminer les terrains sur lesquels une collaboration entre nos deux associations est envisageable.» Comme le remarquent les représentants de l'ADIJ, «nous nous sommes trouvés beaucoup plus complémentaires que concurrents.»³² Débute alors un processus de collaboration dont les premiers effets se manifestent par le développement et la promotion communes du test conjoncturel de l'industrie et par une ouverture des colonnes de chacune des publications respectives aux informations de l'autre association.

Il faut néanmoins relever que ce rapprochement avait connu un préalable notable: la création en partenariat paritaire de la Fondation régionale pour la statistique en 1993. Création essentielle dans la mesure où elle permet d'offrir à l'ensemble de la région un service statistique complet intégrant la publication de classeurs statistiques avec remise à jour régulière et la possibilité de réalisation de sondages ou enquêtes particuliers.

Les liens entre ces deux associations se sont encore développés ces dernières années, notamment pour l'organisation de certains séminaires ou cours en commun.

Autre manifestation évidente de ces nouvelles ouvertures, plusieurs activités de l'ADIJ sont organisées dans le Jura bernois, au Centre interrégional de perfectionnement à Tramelan ou à l'EISI, Haute école

spécialisée, à Saint-Imier. On voit également l'ADIJ s'associer en 1994 au mouvement de soutien à la N16 pour le dépôt d'une pétition auprès du Conseil exécutif du canton de Berne. Progressivement l'ADIJ reconstruit un réseau de relations et réaffirme sa présence dans le Jura bernois. Elle revendique d'ailleurs en 1995 auprès de l'AIJ la réhabilitation de son statut d'utilité publique dans le Jura bernois.

Fidèle à son esprit d'échange et de dialogue, l'ADIJ est également à l'origine d'une initiative visant à réunir les grandes associations jurassiennes (Université populaire, Pro Jura, Institut jurassien, Association jurassienne d'animation culturelle, Office du tourisme du Jura bernois, Société jurassienne d'Emulation, ADIJ, Chambre d'économie publique du Jura bernois, Intervalles, Jura Tourisme, Associations régionales Jura, Centre-Jura et Jura-Bienne) pour examiner les possibilités de collaboration. Plusieurs rencontres auront lieu entre 1995 et 1997, sans déboucher sur des résultats très concrets. Elles auront néanmoins eu le mérite d'établir ou de rétablir le contact entre toutes les associations présentes au nord comme au sud.

La recherche systématique de collaboration et de partenariat conduit aussi l'association à nouer ou renouer des relations avec différentes institutions ou associations à l'échelle régionale et romande. Elle gagne ainsi progressivement en renommée.

Des activités centrées sur la formation et l'information

Au niveau des activités s'affirme très nettement une orientation déjà ébauchée lors de la décennie précédente et axée presque uniquement sur l'information et la formation. L'ADIJ, par le biais de ses commissions, organise des cours, des séminaires, des journées ou soirées d'information sur des sujets d'actualité et pour des publics très divers. Ces manifestations sont associées le plus souvent à la réalisation et à la publication d'un dossier dans le Bulletin. Le tableau ci-dessous donne une idée des principales activités mises sur pied depuis 1992.

En matière de publication, elle continue par ailleurs à sortir trimestriellement le *Jura-Baromètre conjoncturel*.

La dernière décennie marque donc un recentrement encore plus grand sur un type d'activités bien spécifique pour lequel elle rencontre une demande qui s'avère financièrement rentable. Nous sommes donc loin du déploiement d'activités caractéristiques de l'ADIJ d'il y a vingt-cinq ans. Elle a trouvé désormais un créneau dans lequel se développer qui se distingue assez peu de la prestation de services que pourrait offrir une petite entreprise privée. La défense des intérêts des sept (ou six) districts passent désormais, finances obligent, aussi par la prise en considération du marché.

Les activités développées par les commissions de l'ADIJ depuis 1992

Informatique

- 1992: Les réseaux locaux, séminaire
Le lien entre PC et télécommunications, séminaire
L'impression Postscript, séminaire
Etude sur le serveur télématique Jura. Analyse des expériences réalisées ailleurs, avec deux journées d'étude dans des communes modèles Sierre et le Val-de-Travers
- 1993: Les bases de la mise en page, séminaire
Les migrations informatiques, séminaire
- 1995: Le multimédia: réalités et promesses, séminaire
De la disquette à l'impression: la chaîne de production d'un document, séminaire, avec le Démocrate
- 1997: Le télétravail, séminaire
La privatisation des télécommunications, soirée d'information
- 1999: Du fax à la messagerie électronique, séminaire
- 1998-1999: Journées jurassiennes d'informatique, avec le Groupement romand d'informatique

Economie et Entreprise

- 1992: Savoir se présenter lors des foires, salons et expositions locales, journée de travail, avec le Club jurassien de publicité et de communication
- 1993: Quelle fiscalité pour les entreprises ? colloque
Le commerce extérieur du Jura, dossier
- 1994: L'assurance qualité, dossier, avec Juratec et SQS
Le passage à la TVA, colloque
- 1995: L'avenir de l'agriculture et de la sylviculture, dossier
L'accès à la propriété et libre passage intégral: les conséquences de la révision de la LPP, colloque
- 1996: Savoir se présenter lors des foires, salons et expositions locales, journée de travail, avec le Club jurassien de publicité et de communication
- 1998: Le financement des PME, colloque, avec le Service de l'économie du canton du Jura et la Promotion économique du canton de Berne

Communes et problèmes juridiques

- 1993: Les communes face au problème du chômage persistant, dîner-débat
Comment évaluer simplement les effets des mesures prises dans les communes ? dîner-débat
- 1994: Les communes en tant qu'autorités tutélaires, cours
- 1995: Partage des tâches entre les cantons et les communes: quelles perspectives ? colloque

- Les collectivités publiques, les sociétés et les associations face à la protection des données, colloque
- Aide à la décision dans les communes: une formation, ça peut aider ! apéritif thématique
- 1996: La nouvelle gestion publique, apéritif thématique
- 1997: L'avenir des communes: collaboration renforcée ou fusion ? colloque
- 1998: Planifier et financer les investissements communaux, cours, avec le Service des communes de la République et canton du Jura et l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, arr. Jura bernois
- Tutelle et curatelle: devoirs et responsabilité de l'autorité communale, cours, avec le Service des communes de la République et canton du Jura et l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, arr. Jura bernois
- Comment préparer, motiver et notifier correctement une décision, cours, avec le Service des communes de la République et Canton du Jura et l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, arr. Jura bernois
- 1999: Gérer positivement les conflits, cours

Transport

- 1992: Le prolongement de la ligne des CJ jusqu'à Delémont. Réflexion d'ensemble sur la politique régionale des transports, soirée d'information
- Les chantiers du TGV-nord et Eurotunnel, conférence avec visite du chantier de la Transjurane
- 1996: Les transports régionaux, journée d'étude
- 1997: L'avenir des transports publics dans le Jura bernois, soirée d'information, avec l'ATE et les CJ
- Transports publics dans le Jura, soirée d'information, avec l'ADED, l'ADEF, l'ADEP, l'Association régionale Jura
- Quels transports publics dans le Jura ? conférence, avec l'ADEP et l'Ecole d'horlogerie et de microtechnique de Porrentruy
- Voyage informatif en Thurgovie
- La nouvelle loi sur les chemins de fer, dossier
- PubliCar Ajoie, dossier
- 1998: Les objectifs des CFF en matière de desserte régionale, séance d'information

Formation

- 1994: Les maturités professionnelle, technique et commerciale, colloque, avec la CEP
- Approche de l'industrie des machines pour les employés de commerce, cours, avec le Centre professionnel Tornos
- 1995: La réforme de la formation professionnelle et les moyens de rendre les apprentissages plus attrayants, conférence-débat, avec la Fondation pour la formation industrielle
- Les ressources humaines, la gestion financière, le droit des affaires, cours
- 1996: Les métiers de demain, mandat du canton du Jura
- 1997: La formation continue: quel apport pour les entreprises, table ronde

1998-2000: Visites d'entreprises

1998: Mobilité et curiosité, des atouts pour l'avenir, table ronde

Social

1992-1993: Le Racisme. Questionnaire auprès des classes terminales primaires de Moutier, dossier

Exposition des dessins réalisés dans le cadre de l'enquête sur le racisme le 6 décembre 1993 en collaboration avec le Centre Culturel de Moutier

1993: Des rentiers actifs ? colloque

1996: L'entrée d'un parent en institution pour personnes âgées: l'aspect financier et ses conséquences pour la famille, colloque

Le maintien à domicile des personnes handicapées, colloque

Les requérants d'asile enfants, dossier

1997: Maltraitance envers les enfants, colloque, avec Pro Juventute et l'Université populaire jurassienne

1999: Rencontres intergénérations, journée de travail, avec les écoles de Moutier

L'illettrisme, dossier

Conclusion

Au regard de l'analyse qui vient d'être faite, quel bilan peut-on tirer de ces vingt-cinq années ? La décision prise en 1979 de poursuivre l'activité de l'ADIJ reposait sur un credo: l'existence d'une parenté d'intérêts à l'échelle de la région jurassienne, indépendamment des frontières politiques. Au cours de ces vingt-cinq ans, les dirigeants de l'ADIJ n'ont jamais remis en question ce principe fondateur et il guide aujourd'hui encore l'action de l'association. Il a cependant fallu faire face aux réactions suscitées par une telle prise de position. Dans le contexte politique des années 1980, elle a en effet valu à l'ADIJ de la méfiance, voire du rejet. Elle y a perdu des membres, des soutiens étatiques et s'est retrouvée marginalisée par rapport à de nouvelles institutions qui défendaient des intérêts strictement cantonaux. La poursuite de ses activités selon le modèle de 1975 n'était plus envisageable. Pour survivre tout en restant fidèle à son but, il s'avérait nécessaire de repenser fondamentalement ses structures et son action. Partiellement sous la contrainte extérieure, l'ADIJ a ainsi passé d'une organisation lourde, axée sur la durée et sur la reconnaissance publique, à une organisation privilégiant l'indépendance, la souplesse, la flexibilité, la recherche de la rentabilité. Elle peut désormais être comparée dans son fonctionnement à une petite entreprise privée. Sa situation en est devenue plus fragile et son potentiel d'action beaucoup plus limité qu'il ne l'était il y a vingt-cinq ans, mais elle a

sans doute aussi su trouver ou retrouver dans ce processus, un certain nombre d'atouts: la capacité à innover et à prendre des risques, la proximité, la qualité des prestations et un réseau.

Géographiquement, et sans que cela ait donné lieu à un véritable débat interne, elle a progressivement resserré son action sur les six districts francophones, abandonnant le Laufonnais. Les transformations politiques ont eu, dans ce cas précis, raison de sa volonté. A l'échelle des six districts, elle a en revanche réussi à garder une certaine représentativité, malgré les déséquilibres constatés pour le Jura bernois et Porrentruy. Son ancrage est donc désormais bi-cantonal.

Le maintien de cet ancrage s'est fait moyennant un renouvellement complet de ses instances dirigeantes et une redéfinition de ses activités. Autrefois réunion de notables politiques et administratifs, pris dans l'actualité et voulant y intervenir, elle est plutôt le fait aujourd'hui d'une élite intellectuelle et universitaire préférant aux prises de position partisanes le débat et la réflexion approfondie. En optant pour un travail de formation et d'information, elle se situe désormais plus en retrait de la scène politique qu'elle ne l'était en 1975. Il n'est pas exclu que de cette manière l'ADIJ ait en quelque sorte retrouvé sa démarche fondatrice, telle que la décrivait Bernard Prongué en 1975: *Apolitique par nature, mais institution intermédiaire entre la commune et les instances supérieures, elle médiatise les besoins régionaux qu'elle suscite, canalise ou parfois amortit.*³³ En effet, l'observation de ses activités actuelles pousse à penser que, plus qu'à une défense directe de la région, c'est bel et bien à un travail de reconstitution de cette communauté d'intérêts que l'ADIJ se livre aujourd'hui. En fournissant des connaissances aux acteurs locaux, elle favorise la prise de conscience et l'expression de leurs besoins. En réalisant un travail de pionnière sur certains sujets d'avenir, elle leur offre une vision prospective. En œuvrant systématiquement au rapprochement entre les cantons, les communes ou les associations, elle favorise la réémergence d'une communauté d'intérêts. Il reste à voir si cette orientation se confirmera et dans quelle mesure elle contribuera à réanimer une véritable conscience régionale. Le contexte dans lequel elle intervient est en tous les cas très différent de ce qu'il était en 1975. Non seulement, institutionnellement, l'ADIJ doit œuvrer dans le cadre de deux cantons différents, mais elle ne peut plus espérer obtenir, pour l'instant en tout cas, un financement public aussi important que celui qui lui avait permis de se développer avant 1975. Elle a ainsi été amenée à explorer de nouvelles formes de soutien et de collaboration, telles que partenariat, financement privé, sponsoring, etc. Ces orientations nous renvoient toutes à ce qui finalement pourrait avoir été la caractéristique essentielle de ces vingt-cinq années: la privatisation et la marginalisation progressives de la réflexion régionale en matière socio-économique.

Laurence Marti est docteure en sociologie, spécialisée dans les questions économiques et du travail. Née à Bévilard, elle travaille actuellement comme indépendante à Aubonne (VD) dans la recherche et le développement de projets. Elle a notamment mené plusieurs travaux sur le développement industriel de la région jurassienne.

ANNEXES.

Membres de la direction depuis 1985 (toutes fonctions confondues)

Canton du Jura:

Jacques Babey, ingénieur agronome, Grandfontaine (1994-1997)
Jean-Baptiste Beuret, avocat, Delémont (1985-1992)
Jean-Paul Bovée, économiste, Rebeuvelier (1990-
Nicole Faivet, secrétaire générale de l'Association pour le développement économique des Franches-Montagnes, Saignelégier (1990-1997)
Marcel Faivre, architecte, Porrentruy (1981-1985)
Pierre-Alain Gentil, lic. lettres, conseiller communal, Delémont (1985-1990)
Vincent Gigandet, économiste, Le Bémont (1997-
Etienne Gigon, employé de banque, Goumois (1985-1990)
Hubert Jaquier, urbaniste communal, Delémont (1992-1993)
Daniel Jeanbourquin, chef du service financier du Dép. jurassien de l'éducation, Courtételle (1987-1989)
Evelyne Lœtscher, employée Swisscom, Porrentruy (1999-
André Marchand, industriel, Delémont (1990-2000)
Claude Mertenat, expert-comptable, (1998-
Jacques Stadelmann, journaliste, Delémont (1997-

Jura bernois:

Michel von Arx, commerçant, Moutier (1985-1997)
Pierre-Alain Bassin, enseignant, Courtelary (1993-
Jean-Marie Chételat, expert-comptable, Moutier (1990-1997)
Jean-Claude Crevoisier, ingénieur, Moutier, puis Delémont (1985-
Philippe Degoumois, notaire, Moutier (1985-1986)
Christophe Dubois, lic. en sc. politiques, La Neuveville (1993-
Philippe Eichenberg, industriel, Eschert (1988-1991)
André Gossin, avocat, Court (1997-
Michel Le Roy, architecte, Tramelan (1985-1989)
Bernard Lieberherr, géologue, Orvin (1985-1994)
Daniel Muhmenthaler, expert-comptable, Moutier (1997-1998)
Roland Schaller, avocat, Moutier (1985-1986)
Adrian Schmidlin, employé de commerce, Grellingue (1985-1988)
Eric Veya, agent général d'assurances, Moutier (1997-1999)
Jean-Paul Vorpe, agent général d'assurances, Saint-Imier, (1999-
Jean-Claude Zwahlen, fondé de pouvoirs, Bévilard (1985-1997)

Composition de la direction en 2000

Coprésidence:

Jean-Claude Crevoisier, ingénieur, Delémont
Pierre-Alain Bassin, enseignant, Courtelary

Secrétariat général:

Jean-Paul Bovée, économiste, Rebeuvelier

Caissier:

Claude Mertenat, expert-comptable, Delémont

Membres:

Christophe Dubois, lic. sc. politiques, La Neuveville
Vincent Gigandet, économiste, Le Bémont
André Gossin, avocat, Court
Evelyne Lœtscher, employée Swisscom, Porrentruy
Jacques Stadelmann, journaliste, Delémont
Jean-Paul Vorpe, agent général d'assurances, Saint-Imier

NOTES

¹Ce travail a été réalisé sous mandat de l'ADIJ pour le 75^e anniversaire de sa fondation

³Rapport d'activité 1974, *Les Intérêts du Jura*, N° 5, mai 1975, p. 108

³Sous la dir. de Bernard Prongué, *L'écartèlement. Espace jurassien et identité plurielle*. Canevas Editeur-L'Age d'Homme, Saint-Imier, 1991, p. 15

⁴Frédéric Savoye, «L'ADIJ: un instrument de développement économique et de défense du patrimoine économique au-dessus des frontières cantonales», *Les Intérêts de nos régions*, N° 10, octobre 1979, p. 240

⁵Roland Schaller, «Quelques observations relatives aux propositions de modifications des statuts», *Les Intérêts de nos régions*, N° 8, 1985, p. 25

⁶*Classeur des statistiques jurassiennes*, Fondation régionale pour la statistique, 1997

⁷Jean-Claude Rennwald, *La transformation de la structure du pouvoir dans le canton du Jura, 1970-1991*, Editions CJE, Courrendlin, 1993, p. 481

⁸Rapport d'activité 1974, *Les Intérêts du Jura*, N° 5, mai 1975, p. 108

⁹Programme d'activité 1975-1976, *Les Intérêts du Jura*, N° 5, mai 1975

¹⁰Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité central du 28 août 1974, Archives ADIJ, Moutier

¹¹Procès-verbal de la séance ordinaire du comité central du 18 novembre 1974, Archives ADIJ, Moutier

¹²Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 juin 1975, *Les Intérêts du Jura*, N° 5, mai 1976, p. 62

¹³Rapport d'activité 1979, *Les Intérêts de nos régions*, N° 5, mai 1980, p. 104

¹⁴Procès-verbal de la séance ordinaire du comité central, 13 mai 1975, Archives ADIJ, Moutier

¹⁵Procès-verbal de la séance de la commission «avenir», 4 juin 1976, Archives ADIJ, Moutier

¹⁶ Procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mai 1978, *Les Intérêts du Jura*, N° 4, avril 1979, p. 102

¹⁷ Lettre du 29 août 1978, Archives ADIJ, Moutier

¹⁸ Arrêté du 6 avril 1979, Archives ADIJ, Moutier

¹⁹ Procès-verbal de la réunion du comité central du 20 septembre 1979, Archives ADIJ, Moutier

²⁰ Rapport des professeurs Gygi et Kummer, 19.3.1979, Archives ADIJ, Moutier

²¹ Frédéric Savoie, L'ADIJ: un instrument de développement économique et de défense du patrimoine économique au-dessus des frontières cantonales, *Les Intérêts de nos régions*, N° 10, octobre 1979, p. 243

²² Rapport de la commission de restructuration à l'intention du comité central de l'ADIJ, *Les Intérêts de nos régions*, N° 11, novembre 1980

²³ Assemblée générale du 4 décembre 1981 à Moutier, *Les Intérêts de nos régions*, N° 4, 1982, pp. 23-24

²⁴ Rapport d'activité 1982-1983, *Les Intérêts de nos régions*, N° 8, octobre 1983, p. 21. Termes soulignés par nous.

²⁵ Roland Schaller, «Du pain sur la planche», *Les Intérêts de nos régions*, N° 7, septembre 1984, p. 3

²⁶ Rapport d'activité 1988-89, *Les Intérêts de nos régions*, N° 10, juillet 1990, p. 4

²⁷ Rapport d'activité 1988-89, *Les Intérêts de nos régions*, N° 10, juillet 1990, p. 4

²⁸ Rapport d'activité 1992, Archives ADIJ, Moutier

²⁹ Rapport d'activité 1995, *Les Intérêts de nos régions*, mars 1996, p. 9

³⁰ Jean-Paul Bovée, «Un nouvel habit», *Les Intérêts de nos régions*, mars 1995, p. 2

³¹ Rapport d'activité 1993, Archives ADIJ, Moutier

³² Procès-verbal de l'assemblée générale de 1995, Archives ADIJ, Moutier

³³ Bernard Prongué, *ADIJ 1925-1975*, ADIJ, Moutier, 1975, p. 31

Laureats du Concours d'écriture 1995 (1er prix d'encouragement)

Bandes dessinées: Mme Line Marquis (2^e prix d'encouragement)

Courchapozi (1^e prix d'encouragement)

M. Igor Parant (2^e prix d'encouragement)

Mme Isabelle Vuille, Biel/Bienne (2^e prix d'encouragement)

(1^e prix d'encouragement)

Poésie: M. Jacques Ganne (1^e prix d'encouragement)

M. Basile Dalla Piazza, Courchapozi (2^e prix d'encouragement)

Photographie: M. Joel Samet, La Neuveville (1^e prix d'encouragement)

(prix d'encouragement)

Histoire: M. Pierre-Olivier Léchot, Ittigen (1^e prix d'encouragement)

